L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1642 - VENDREDI 13 AOÛT 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232




## Services publics, mobilités, entreprises…

# L'Europe se penche sur l'avenir des zones rurales




Photo : Réussir

Dans un document publié récemment, la Commission européenne présente sa vision à long terme des zones rurales. Pour revitaliser ces zones, elle propose un plan stratégique à l'horizon 2040, en améliorant notamment *« la qualité de la production »* et en soutenant *« les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs ruraux, qui sont les catalyseurs de la transition vers une société et une économie plus vertes »*. Une stratégie de dynamisation qui doit aussi s'accompagner par le développement du numérique et la mise en place de mobilités durable.

*p. 03*

## Côte d'Or

› Moissons 2021

### Quinze exploitants témoignent



## Nièvre

› Bienvenue à la ferme

### Le potager d'ici rejoint le réseau



## Yonne

› Arboriculture

### Une saison 2021 catastrophique








# Sommaire


## Côte d'Or

04 • Race Brune : Une vraie de vraie
05 • Intempéries de juillet : Point d'étape en préfecture
06-07 • Moissons 2021 : Premier bilan

## Nièvre

08 • Dégâts : Les hannetons, le nouveau fléau
09 • Maraîchage : Investir dans les bons plants
10 • Bienvenue à la ferme : Le potager d'ici rejoint le réseau

## Yonne

11 • Moissons 2021: Premier bilan en demi-teinte
12 • Rendez-vous : L'Estivale du domaine Clotilde Davenne
13 • Arboriculture : Une saison 2021 catastrophique

## Région et ailleurs

14 • Fête régionale de l'agriculture : Les Jeunes agriculteurs retournent Bourbon !
15 • Apiculture : Un paysage régional qui évolue

## Infos Services

16 • Cours et marchés
17 • Petites annonces
18-21 • Annonces légales
22-23 • Vie quotidienne


Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Tribune

# «L'agriculture n'a pas de toit pour se protéger du climat !»

Voilà deux mois que les médias relaient quotidiennement l'exceptionnelle pluviosité de l'été 2021. D'abord pour déplorer les inondations et crues dans certaines régions, qui n'ont heureusement pas entraîné les conséquences meurtrières et dévastatrices qu'ont connues nos voisins allemands et belges. Désormais, c'est le moral des Français qui est touché, le temps morose compromet les activités en plein air et la si attendue décompression estivale après des mois de restrictions… L'urgence à gérer la continuité d'un quotidien décent pour les Français dans un contexte de crise sanitaire a fait un temps oublier que, comme disait Jacques Chirac, « la Maison brûle ». Avec cet été à forte pluviométrie, vecteur de déprime économique et psychologique, l'urgence à agir sur le dérèglement climatique se rappelle au « bon » souvenir de tous. Et particulièrement des agriculteurs, qui, malgré des efforts d'adaptation déjà engagés, prennent de plein fouet depuis six mois, un enchaînement implacable d'épisodes climatiques. Rarement, nous avons ainsi été confrontés à la cruauté du climat sur un si court pas de temps. Souvenons-nous de ces agriculteurs, viticulteurs, maraîchers… qui ont lutté contre le gel nuit et jour au printemps dernier ; de celles et ceux qui ont vu leurs champs et leurs productions engloutis par les crues des cours d'eau, alors que d'autres subissaient des restrictions d'eau. Aujourd'hui, les moissons prennent jusqu'à un mois de retard dans certaines régions et l'excès d'humidité fait apparaître des maladies, comme le mildiou, qui menacent vignes et cultures maraîchères. Le climat change, c'est indéniable et cela se passe en ce moment sous les yeux de l'ensemble de la société. Pendant que la France connaît un été frais et humide, la Grèce et la Turquie sont dévastées par des terribles incendies dus à la canicule. L'année prochaine, ce sera peut-être l'inverse, personne ne peut le prévoir. Quel que soit le scénario, nous en serons tous les victimes, individuellement et collectivement. Mais l'agriculture, qui travaille à ciel ouvert, est encore plus fortement tributaire de ces aléas et de leur imprévisibilité. Les conséquences sont perceptibles dès cette année par les Français, qui trouvent moins de fruits et légumes, à des prix plus élevés, sur les étals. Tout comme la crise Covid a servi d'amplificateur sur la nécessité d'assurer la souveraineté alimentaire de la France, les récents événements climatiques doivent jouer un rôle de catalyseur : la société doit prendre conscience que ses attentes en matière d'alimentation durable ne seront pas totalement satisfaites tant que l'agriculture, cette entreprise sans toit, ne bénéficiera pas des outils et moyens pour lui permettre de s'adapter durablement : outils de prévention pour la gestion de l'eau, stockage, entretien des fossés et cours d'eau, émergence de variétés culturales résilientes, équipements de protection et d'anticipation, outils de compensation avec la rénovation du modèle assurantiel et des calamités agricoles… Ces sujets sont à l'agenda politique français et européen des prochains mois. À tous les échelons de la décision publique, dans les ministères au niveau national, mais aussi auprès des collectivités territoriales, des agences et des syndicats concernés par la gestion l'eau, la FNSEA et son réseau martèleront ce principe de réalité pour des décisions politiques courageuses et basées sur des fondements scientifiques et des données aujourd'hui cruellement avérées.

**Christiane Lambert,**
**présidente de la FNSEA**

## en bref

### Aides PAC Les avances pourront être majorées

Le 4 août, la Commission européenne a pris une mesure permettant aux agriculteurs de recevoir des avances plus élevées sur les aides PAC. Les avances pourront ainsi être portées de 50 à 70 % pour les paiements directs et de 75 à 85 % pour les aides au développement rural. Celles concernant les paiements directs pourront être versées à partir du 16 octobre. Cette mesure est destinée à augmenter la trésorerie des agriculteurs affectés par la crise de la Covid-19 et les évènements climatiques défavorables, notamment les inondations dans certains pays d'Europe. L'an dernier, la Commission avait pris la même décision pour les agriculteurs sinistrés par la sécheresse.

## la météo présentée par Dijon Céréales

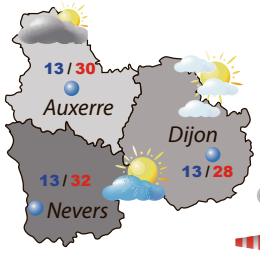
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

### Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
**www.agate-france.com**

**Vendredi 13 Août**



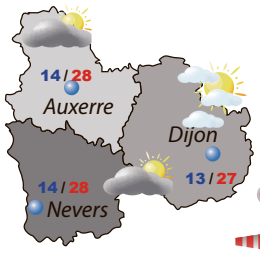

**Beau temps**
Le soleil sera présent et acompagné de quelques nuages. Les vents seront faibles.

***T° mini :*** 12 à 14°C
***T° maxi :*** 29 à 31°C

***Vents :*** Est 10 km/h

**Saint Hippolyte**
***Soleil :*** 06h42 - 21h10
***Lune :*** 12h14 - 23h36

**Samedi 14 Août**



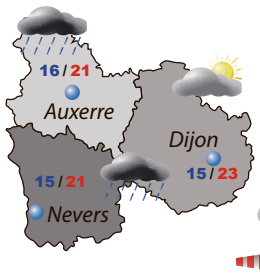

**Variable**
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

***T° mini :*** 13 à 15°C
***T° maxi :*** 27 à 29°C

***Vents :*** Ouest 20 km/h

**Saint Evrard**
***Soleil :*** 06h44 - 21h08
***Lune :*** 13h32 - 23h58

**Dimanche 15 Août**




**Perturbé**
Ce dimanche se déroulera sous quelques précipitations et de timides éclaircies.

***T° mini :*** 15 à 17°C
***T° maxi :*** 20 à 22°C

***Vents :*** Ouest 20 km/h

**Sainte Marie**
***Soleil :*** 06h45 - 21h06
***Lune :*** 14h53 - N.C.

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 16 Août au Mercredi 18 Août**

Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

***Vents :*** Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 23 à 25°C

**Du Jeudi 19 Août au Dimanche 22 Août**
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

***Vents :*** Est à 30 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 23 à 25°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Ruralité

# Les futures zones rurales vues par l'Europe

Dans un document d'une trentaine de pages, publié très récemment, la Commission européenne présente sa vision à long terme des zones rurales. Elle propose *« un pacte rural et un plan d'action rural, dont l'objectif est de faire »* de celles-ci *« des régions plus fortes, connectées, résilientes et prospères »*.



**Pour revitaliser les zones rurales, la Commission européenne propose un plan stratégique à l'horizon 2040, en soutenant notamment les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs ruraux.**

Les ruralités française et européenne sont très souvent confrontées à des défis identiques liés à la mondialisation, à l'urbanisation, au vieillissement, à l'accès à l'emploi, aux voies de communication, à la santé, au très haut débit… La Commission reconnaît elle-même que les régions essentiellement rurales représentent la moitié de l'Europe et près de 20 % de la population. Ces zones rurales font aussi partie des régions les moins favorisées de l'UE, présentant un PIB par habitant nettement inférieur (à 75 %) à la moyenne européenne en 2018. Toujours selon cette étude, un peu plus d'un quart (28 %) de la population de l'UE-28 vivait en zone rurale en 2015. En revanche une proportion à peine supérieure de la population vivait dans les villes et banlieues (31,6 %), tandis que la plus grosse proportion était enregistrée dans les grandes villes (40,4 % de la population de l'UE-28). Les ruraux européens se sentent *« abandonnés par la société et les responsables politiques »*, explique le rapport de la Commission.

### Culture numérique

Pour revitaliser ces zones, elle propose un plan stratégique à l'horizon 2040, en améliorant notamment *« la qualité de la production »* et en soutenant *« les agriculteurs, les forestiers et les entrepreneurs ruraux, qui sont les catalyseurs de la transition vers une société et une économie plus vertes »*. Elle entend en particulier développer la bioéconomie qui a généré 614 milliards d'euros de valeur ajoutée et employé environ 17,5 millions de personnes dans l'UE en 2017. Une autre de ses priorités est de dynamiser le réseau très haut débit d'Internet car *« la poursuite du développement des zones rurales dépend de leur bonne connexion entre elles et avec les zones périurbaines et urbaines »*, souligne le rapport. Le développement d'une culture numérique généralisée est également crucial pour garantir l'accessibilité. D'ici à 2030, l'objectif de l'UE est de faire en sorte que la vie démocratique et les services publics soient pleinement accessibles à tous en ligne, grâce à la stratégie *« Rural Digital Futures »*. Car *« La fourniture de services d'intérêt général dans les zones rurales d'une qualité comparable à ceux fournis en milieu urbain est essentielle pour maintenir un niveau de vie équitable pour tous les citoyens et sur tous les territoires »*, insiste le rapport. *« Test rural »* La Commission qui va créer un Observatoire rural afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur les zones rurales (lire encadré) va s'appuyer sur la réforme de la PAC et notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour financer ce grand projet. S'y adjoindront le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds social européen plus (FSE+). *« La Commission mettra en place une plateforme unique d'information sur les projets existants et les possibilités de financement pour permettre aux communautés rurales, aux porteurs de projets ruraux et aux autorités locales de collaborer »*, précise-t-elle, invitant les États membres et les régions à élaborer des stratégies de mobilité rurale durable. Enfin, un *« test rural »* (rural testing) sera introduit, pour réexaminer les politiques de l'UE dans une optique rurale. *« L'objectif est de mieux cerner et prendre en compte les effets et les implications potentiels d'une initiative de la Commission sur l'emploi, la croissance et le développement durable dans les zones rurales »*, note le rapport.

**(D'APRÈS ACTUAGRI)**

### Zoom sur… L'Observatoire rural européen

**Le futur observatoire rural européen sera notamment chargé de centraliser et analyser les données, en assurant le lien entre les sources de données grâce à un portail de données rurales, des données ventilées par sexe seront utilisées lorsqu'elles sont disponibles. Il informera sur les initiatives pertinentes menées à l'échelle de l'UE en faveur des zones rurales. S'il a pour but d'analyser les résultats du plan d'action rural de l'UE, cet observatoire réalisera aussi, en synergie avec Eurostat (office de statistiques de l'UE) et le Centre de connaissances sur les politiques territoriaux, un travail sur la diversité des territoires : zones transfrontalières, régions ultrapériphériques, montagnes, îles, zones peu peuplées, etc.**

## *en* bref

### **Commerce** Les exportations agroalimentaires dépassent leur niveau d'avant-crise

L'agroalimentaire fait partie des quatre secteurs - avec la chimie, le matériel militaire et la pharmacie - à avoir dépassé au premier trimestre 2021 son niveau d'exportations pré-crise, révèle le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans une note du 6 août. Ces exportations ont en effet augmenté au premier trimestre 2021 de 5,1 % par rapport au premier trimestre 2019, soit une hausse de 1,26 milliard d'euros (Mrd€) en valeur absolue. Le bilan n'est pas aussi positif du côté des exportations de produits agricoles, qui dégringolent de 3,3 % (-0,3 Mrd€), ni même du côté des importations, en hausse tant pour les produits agroalimentaires (+12,8 %, +0,4 Mrd€) qu'agricoles (+2 %, 0,4 Mrd€). Pour la suite, le ton du ministre délégué en charge du Commerce extérieur, Franck Riester, se veut optimiste : *« Les perspectives pour les prochains mois s'annoncent plus favorables pour le commerce extérieur »* notamment grâce à la poursuite de la reprise des échanges mondiaux, que le Fonds monétaire international prévoit en hausse de 9,7 % pour l'année 2021. L'apaisement des relations commerciales entre les États-Unis et l'Union européenne et la suspension en mars des droits de douane imposés dans le cadre des contentieux Airbus/Boeing offre également de meilleures perspectives aux exportations de vins.

### **Vin** Face au mildiou, le plafond des phytos à base de cuivre exceptionnellement relevé

Les viticulteurs sont autorisés à dépasser provisoirement la quantité de traitements à base de cuivre pour lutter contre le mildiou de la vigne, selon un arrêté publié le 8 août au Journal officiel, rapporte l'AFP. *« La situation phytosanitaire des vignobles nécessite de renforcer la protection des vignobles à pression forte ou exceptionnelle de mildiou »*, explique le texte. Ainsi, la quantité annuelle autorisée de produits phytopharmaceutiques contenant du cuivre, qui ne doit habituellement pas excéder 4 kg/ha de cuivre, est exceptionnellement augmentée à 5 kg/ha pour 2021. Ces apports devront toutefois rester dans la limite de 28 kg/ha sur sept ans (2019-2025), conformément à la réglementation européenne. L'ensemble des viticulteurs, en viticulture biologique comme conventionnelle, est concerné par cet arrêté *« en vigueur pour une période de 120 jours »*. Le mildiou attaque *« une grande partie du vignoble français (sauf façade méditerranéenne) »*, rappelle le texte, à la suite des intempéries *« qui ont sévi à partir de la mi-juin jusqu'à aujourd'hui »*. Alors que les vendanges démarrent juste, *« la protection contre le mildiou est nécessaire pendant encore deux semaines, pour protéger le feuillage afin de maintenir le potentiel de production et la qualité dans un contexte déjà dégradé »*, souligne-t-il.

### **Vin** Vers une vendange *« historiquement faible, conséquence du gel »*

Largement amputée par le gel printanier, la vendange 2021 devrait se situer à un niveau *« historiquement faible »*, dans une fourchette *« comprise entre 32,6 et 35,6 millions d'hectolitres »*, indique Agreste le 6 août. Une première prévision publiée alors que les vendanges ont juste démarré, le 5 août dans l'Aude. D'après le service de statistique du ministère de l'Agriculture, la production viticole pourrait ainsi être inférieure de 26 à 19 % à la moyenne quinquennale (2016-2020). *« La quasi-totalité des bassins viticoles a été touchée par le gel »* d'avril et mai, rappelle la Rue de Varenne, qui précise que les régions les plus affectées sont *« la Bourgogne, la Vallée du Rhône et le Centre »*. Le gel a causé des dégâts importants sur les *« cépages les plus précoces »* ; il a été suivi par *« la coulure (chute des fleurs et des jeunes baies, ndlr) et les maladies »*, qui *« accentuent les pertes »*. Agreste cite notamment le mildiou, l'oïdium et *« parfois black rot ou botrytis »*, qui se sont développés à la faveur d'un été humide. Le ministère précise toutefois que ses estimations sont *« susceptibles d'être révisées lors des prochaines publications »*, en fonction des *« événements climatiques et des problèmes sanitaires qui pourraient survenir jusqu'aux vendanges »*.

### **Travailleurs étrangers** La MSA publie deux fiches sur les obligations des employeurs

La MSA a mis à jour deux fiches pratiques sur les obligations des entreprises qui embauchent des étrangers en direct ou qui ont recours à des travailleurs détachés. Une première fiche sur l'embauche en direct indique les formalités à suivre selon la nationalité des travailleurs et leur situation (résidant en France ou non). Elle rappelle que les employeurs ont une *« obligation de vigilance »* sur le respect des procédures *« tout au long de la relation de travail »*. Elle rappelle aussi que les travailleurs étrangers ont les mêmes droits que les travailleurs français en matière de durée du travail, rémunération, congés payés, conditions de travail, sécurité, hygiène et santé au travail. Ces obligations s'appliquent également au travail détaché, détaille une deuxième fiche pratique. Dans ce cadre, l'entreprise française utilisatrice de main-d'œuvre doit obtenir une copie de la déclaration préalable de détachement. Elle est tenue de déclarer les éventuels accidents du travail à l'inspection du travail, souligne la MSA. Les deux fiches listent les sanctions encourues en cas de manquement. Une troisième fiche porte sur la protection sociale et la couverture maladie des travailleurs étrangers.

Rendez-vous

## Saulieu : les concours auront bien lieu

La Fête du charolais se tient samedi 21 août à l'Espace Jean-Bertin, dans des conditions forcément très particulières à cause du covid.

Les organisateurs de la Fête du charolais ont pris la décision de maintenir leurs concours d'animaux de boucherie bovins et ovins malgré les nombreuses contraintes liées à la crise sanitaire. Une réunion organisée le 28 juillet a validé la tenue de cette édition 2021, la volonté de tout mettre en œuvre pour aider les éleveurs à vendre et valoriser leurs animaux a pris le dessus sur le reste. Plusieurs professionnels avaient préparé des bovins et des ovins pour cette occasion : le comice agricole de Saulieu n'a pas voulu baisser les bras et assurera ce rendez-vous comme tous les ans.

L'évènement se déroulera en une seule journée, samedi 21 août, à l'Espace Jean-Bertin. L'arrivée des animaux s'effectuera la veille de l'évènement. Comme l'impose la réglementation, l'accès au site sera réservé aux personnes qui disposeront d'un schéma vaccinal complet[1]. Pour les non vaccinés, un test PCR négatif réalisé dans les 48 heures devra être présenté. Un poste de test avec des résultats en 15 minutes pourrait également être mis en place, des solutions sont à l'étude. Une société spécialisée dans la sécurité contrôlera les entrées. Parmi les bonnes nouvelles, cette Fête du charolais sera ouverte au public. Une buvette et une restauration seront également proposées. **AG**

(1) Un schéma vaccinal complet est obtenu de différentes façons : sept jours après la seconde injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), quatre semaines après l'unique injection du vaccin Johnson et Johnson, ou bien sept jours après l'injection pour les personnes avec antécédent covid.

Race Brune

# Une vraie de vraie

Alain Terrillon, éleveur à Griselles près de Laignes, nous présente sa vache Tessa. Cette Brune d'origine importée de Suisse devrait contribuer à redonner de la puissance, de la locomotion, de la solidité et de la longévité à la race si chère aux Côte-d'oriens.



Tessa, cinq ans, a donné naissance à un taureau déjà très connu et utilisé (Piper OB), dont les index font partie des tout meilleurs au niveau européen.

La Brune a-t-elle besoin de sang neuf ? Cette question se pose actuellement chez certains éleveurs après les impressionnants progrès génétiques réalisés ces trois dernières décennies. *« Un gain d'environ 2 400 kg de lait par vache est observé au cours de cette période. Le taux de matières grasses a lui bondi de quatre points. Le taux protéique en a fait presque autant dans le même temps avec trois points »*, mentionne Alain Terrillon, président de la Fédération Gen Brune, *« comme bon nombre de laitières, la Brune a très bien progressé. Ces avancées, nous les avons recherchées. En revanche, cet important travail de sélection ne doit pas nous faire oublier les fondamentaux de notre race »*.

L'éleveur de 75 vaches à Griselles développe ici sa réflexion partagée avec plusieurs de ses collègues : *« notre race est devenue plus beaucoup productive, nous retrouvons aujourd'hui des mamelles de grande qualité chez bon nombre d'animaux. Mais en contrepartie, il faut veiller à ne pas trop la fragiliser. Thomas Gérouville, technicien à BGS depuis près de 20 ans, se déplace et intervient dans de nombreux élevages : il est le premier à nous le rappeler lors de ses visites. La Brune doit garder des aplombs, de la puissance, de la solidité et de la longévité. La variabilité génétique est un point important à ne pas négliger »*.

### Le bio, le déclic ?

Cette réflexion est d'autant plus d'actualité devant le développement de l'agriculture biologique : *« ce type de conduite est en vogue et ce n'est sans doute pas terminé. Il répond entre autres à une demande des consommateurs qui auront toujours le dernier mot. De plus en plus d'élevages se convertissent, c'est un fait. Or, des vaches fragiles ne sont pas compatibles avec le bio, là où il y a beaucoup de pâturages. En effet, les animaux doivent avoir une très bonne locomotion, de bons aplombs pour évoluer dans les prairies… Aussi, les fourrages de l'exploitation doivent être pleinement valorisés car il y a moins de concentrés, cela demande des capacités particulières »*.

La question est également posée chez les éleveurs conventionnels, poursuit Alain Terrillon : *« je pense que la remise en question est générale et concerne tout le monde, car nous devons être encore plus autonomes dans notre alimentation. Avec cette crise sanitaire, nous arrivons à une période charnière. On voit bien que l'on subit un tas de choses, que tout augmente dans tous les domaines. L'élevage n'est pas épargné. Le prix de la protéine devient intouchable. La légère hausse de prix du lait ne suffira pas à combler les charges. La réintroduction de luzerne et de l'herbe va se poursuivre dans nos élevages, nous devons chercher à produire nous-mêmes notre protéine. Il faut s'adapter à ce nouveau contexte. Dans ce cadre, la rentabilité d'une vache sera davantage fonction de sa carrière et de sa longévité »*.

### Que faire ?

Ce constat étant dressé, quelles sont les solutions à envisager ? *« Une chose est sûre, en matière de génétique, nous n'arriverons pas à rechanger de direction en seulement un ou deux ans. Il nous en faudra au minimum dix, si ce n'est plus, car nous travaillons avec du vivant »*, répond l'homme de 48 ans.

Avec un petit groupe d'éleveurs, dont un autre Côte-d'Orien (Laurent Changarnier, de Montmoyen), Alain Terrillon est parti à la recherche d'une vache Brune d'origine ayant le potentiel de *« ramener »* de la solidité et de la puissance dans les élevages qui en exprimeraient le besoin : *« en France, il y a déjà quelques Brunes d'origine, mais uniquement dans les Pyrénées. Il n'y en a pas chez nous. Nous sommes allés visiter plusieurs élevages en Suisse, là où les systèmes sont plus extensifs et où la viande est beaucoup mieux valorisée qu'ici. Une exploitation a attiré notre attention avec, sur une même lignée, plusieurs vaches à plus de 10 lactations. Le propriétaire nous a autorisés à choisir et à acheter l'animal de notre choix, issu d'un rameau Brune d'origine qu'ils ont conservé et travaillé depuis longtemps. Il y a trois ans, nous avons acquis une génisse alors âgée de 15 mois en copropriété »*.

### Doses à disposition

L'animal nommé Tessa pâture actuellement près de Laignes. *« Cette vache bientôt âgée de cinq ans est impressionnante, elle dépasse les 500 kg de viande »*, décrit Alain Terrillon, *« elle est plus solide que ses collègues de pré avec de meilleurs aplombs, une plus grande puissance et une belle locomotion malgré son poids. Elle produit moins de lait mais aura certainement davantage de lactations. Au final, il n'est pas dit qu'elle fera moins de lait que les autres vaches dans sa carrière »*.

Aussi et surtout : Tessa a été collectée et a donné douze embryons. Inséminée, la vache a donné naissance à Piper OB, taureau avec d'excellents index, faisant partie du schéma de sélection français. *« Ce taureau est en station, des doses sont disponibles pour celles et ceux qui en voudraient »*, note Alain Terrillon, *« le but n'est pas de revenir comme avant, de faire un bond en arrière dans notre sélection, mais seulement de donner une opportunité supplémentaire aux éleveurs. Je pense que nous avons beaucoup à gagner en termes de variabilité génétique. Ces dernières années, nous avons sélectionné beaucoup sur l'Isu, les meilleurs mâles sont souvent issus des mêmes lignées. Nous devons faire attention à ne pas trop solliciter les mêmes souches. Avec la Brune d'origine, nous avons l'occasion de nous donner un peu d'ouverture en termes de variabilité génétique »*.

**AG**

Votre logiciel de paie disparaît au 31 décembre.
Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.




N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Intempéries de juillet

# Point d'étape en préfecture

**Les responsables de la FDSEA, de JA et de la Chambre d'agriculture ont rencontré la semaine dernière les services de la préfecture et de la DDT pour faire un point sur les demandes faites lors de la visite de terrain du 27 juillet.**

À l'occasion de cette rencontre, quatre points ont été abordés :
- Adaptation du dispositif d'alerte : la préfecture s'est engagée à continuer le perfectionnement du système d'alerte (déjà amélioré en 2016) pour mieux répondre à la problématique agricole. Il a également été demandé de globaliser la surveillance des indicateurs avec les autres départements, notamment Vosges et Jura, afin de mieux anticiper les crues.
- Gestion des écoulements et entretien des cours d'eau : le phénomène de stagnation des eaux est en grande partie due au non-entretien des fossés qui ont été reclassés en cours d'eau et où toute intervention individuelle est donc prohibée. La préfecture s'engage à organiser une rencontre (secteur de Pontailler, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Seurre) avec les syndicats de cours d'eau, les communautés de communes, l'Agence de l'eau, la police de l'eau et les agriculteurs, afin d'établir les actions possibles et leurs modalités de mise en œuvre. Les responsables agricoles présents ont rappelé qu'il ne doit pas s'agir d'une énième étude inutile mais bien d'actions concrètes.
- Indemnisations : une demande d'indemnisation exceptionnelle a été portée auprès du ministère. Il sera aussi important que les assurances climatiques puissent intervenir pour les exploitations assurées.
- Pac et contrôles : au vu des conditions exceptionnelles, la profession avait demandé que les exploitants ne soient pas mis en défaut en cas de non-conformités liées aux crues ou aux excès d'eau. Pour l'instant, seul un report de la date de semis des SIE au 20 août a été obtenu. Une nouvelle rencontre est prévue la seconde quinzaine d'août.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ FDSEA

## Report des SIE

**Les fortes pluies ont entraîné localement des inondations de parcelles agricoles, les rendant impraticables. Les moissons ont parfois dû être décalées rendant impossible l'implantation des cultures dérobées SIE au 6 août. Les agriculteurs qui souhaitent bénéficier d'un report de la date de présence obligatoire des cultures dérobées, peuvent demander le report du début de cette période au 20 août. Dans ce cas, l'obligation de présence obligatoire se terminera au 15 octobre et n'aura pas d'impact sur la date de paiement de l'avance. Le report ne peut se faire qu'au 20 août, c'est-à-dire que les exploitants n'ont pas la possibilité de choisir de reporter le début de la période de présence à une autre date que le 20 août. Par ailleurs, ce sont toutes les cultures dérobées de l'exploitation qui font l'objet du report, il n'est pas possible d'avoir deux périodes différentes sur l'exploitation. Un exploitant qui souhaite bénéficier de cette dérogation doit transmettre un courrier circonstancié, daté et signé à la DDT dans les meilleurs délais, dans lequel il indique qu'il souhaite que la période de présence obligatoire des cultures dérobées SIE sur son exploitation débute au 20 août. Les courriers sont à adresser par mail (ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr) ou à l'adresse : DDT, SEAEE – bureau des aides directes, 57 rue de Mulhouse, BP 53 317, 21033 Dijon cedex. L'absence de semis n'est pas autorisée. Un exploitant décidant de ne pas semer de cultures dérobées SIE doit modifier sa déclaration pour retirer les SIE cultures dérobées, avec les conséquences qui en découlent sur le taux de SIE et la conformité au paiement vert.** COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE

Chasse

# Les dates à retenir



Le canard « *ouvre* » le 21 août.

La chasse reprend progressivement ses droits dans le département. Le sanglier(1), le chevreuil et le renard peuvent déjà faire l'objet de prélèvements à l'approche et à l'affût, seul et sans chien, sous conditions particulières depuis le 1er juin. Le canard prendra le relais à partir du 21 août. L'ouverture générale est programmée le 19 septembre, avec la possibilité de chasser la majorité des espèces, dont le sanglier en battue (voir précisions sur le site internet de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or : aller dans documents utiles, puis guide de la chasse 2021-2022). Le lièvre, autre animal très prisé des chasseurs, ouvrira le 3 octobre pour une fermeture trois semaines plus tard dans la majorité des communes du département. Autre grand moment très attendu lors de chaque saison de chasse : l'ouverture des grands cervidés en battue, effective à partir du 16 octobre.

**AG**

(1) Le sanglier peut être aussi chassé en battue anticipée depuis le 1er juin.

## ▸ Agenda

**27/08** Concours ovins à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise une nouvelle édition de son concours ovins toutes races, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.
Le rendez-vous est donné vendredi 27 août de 9 heures à 13 heures sous le hall de l'agriculture.

Au programme : concours et vente de reproducteurs et exposition-vente d'agnelles.
Prime à l'achat par tirage au sort.
Restauration sur place.

Renseignements : 06 87 85 06 99.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

## Plus de lait avec le correcteur azoté PROTEAM 300

**Le GAEC Guenebaut a testé avec succès le correcteur azoté développé par Dijon Céréales et fabriqué par Soréal : l'AZO PROTEAM 300.**



Patrick, Frédéric (et Fabien) Guenebaut ici avec leur technicien Dijon Céréales Vincent Fourney.

Patrick Guenebaut et son fils Fréderic sont à la tête du GAEC familial situé à Frolois (21), une exploitation en polyculture-élevage lait et allaitant dans laquelle Brigitte, la femme de Patrick, collabore aussi aux travaux. Le troupeau laitier est constitué de 100 vaches Brunes et Prim Holstein avec leur suite. Le niveau de production varie entre 8 500 kg et 9 000 kg de lait/an/vache, avec un objectif fixé à 9 000 kg.
L'hiver dernier, devant l'augmentation des prix des tourteaux et la nécessité de corriger davantage la ration déficitaire en acides aminés, le GAEC Guenebaut a testé le correcteur azoté de la nouvelle gamme vache laitière de Dijon Céréales, fabriqué à Joigny par Soréal : **l'AZO PROTEAM 300**.



Moins cher et présentant des valeurs beaucoup plus élevées en acides aminés que d'autres produits du marché, **l'AZO PROTEAM 300**, après 6 mois seulement, affiche déjà de très beaux résultats :
**+ 1,5 kg de lait/vache**
**+ 1 point de TP**
**+ 0,5 point de TB**

Avec un coût de concentré sans augmentation par rapport aux années précédentes, le GAEC enregistre un gain de **1650 €/mois soit 0,55 € /vache/jour.**

**Des gains non négligeables !**

Les résultats terrain collectés par la firme-service WISIUM chez des éleveurs utilisateurs de la technique PROTEAM met en avant **une amélioration de la marge Lait - Concentrés de 10 € par vache et par mois.** Pour un troupeau de 80 vaches traites et sur six mois de ration hivernale, **le gain s'élève à 4 800 euros.**

Mais ce n'est pas tout. Grâce aux acides aminés indispensables à la synthèse des protéines, apportés par **l'AZO PROTEAM 300**, les éleveurs constatent que leurs vaches « sont en bien meilleur état et respirent la santé. Elles sont très belles. » Les rejets azotés sont aussi plus faibles (taux d'urée plus bas de 40 mg/litre de lait) et la reproduction a très bien réussi cet hiver puisque 75 % des vaches ont pris à la première insémination !

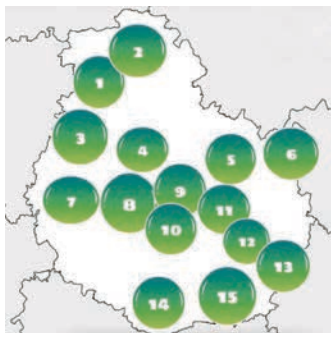
De ce fait, **l'AZO PROTEAM 300** intègre également la ration d'été constituée de 6 kg MS de maïs ensilage, 5 kg MS d'ensilage de RGI et 5 kg MS d'ensilage de méteils. En complément, 2,8 kg de maïs laminé, 2,5 kg de AZO PROTEAM 300 et 200 g de minéral Physio DIG R + 8 sont ajoutés à cette ration pour atteindre un niveau de production de 27 kg de lait.

**Votre technicien Dijon Céréales est à votre disposition pour vous présenter la technique PROTEAM et mettre en place des solutions concrètes pour la rentabilité de votre élevage.**

SOREAL La nutrition de tous les défis ! — DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNIS RÉGION DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Moissons 2021

# Premier bilan



Les moissons d'été se terminent enfin, même si certaines parcelles ne sont toujours pas fauchées. Quinze exploitants dressent un premier bilan de cette campagne : chacun répond aux mêmes questions et livre un commentaire sur ses productions végétales. **AG**

## 1 Philippe Blandin *(Laignes)*

**OH** (Salamandre, Faro) 87 q, calib.80. **Blé** (Absalon, Complice, Rebelde, Winner, Syllon) 65 q, prot.11,7 (15 pour Rebelde), PS 72. OP 63 q. **Pois printemps :** pas récolté. **Germination :** non. **Meilleure marge :** OH. **Plus faible marge :** sans doute pois. **Bonne surprise de l'année :** rendement OH. **Mauvaise surprise :** petits grains dans le blé. Si c'était à refaire ne pas faire de pois. **Résolution 2022 :** croiser les doigts et espérer une météo plus favorable ! **Commentaire :** *« Des moissons difficiles à réaliser et globalement décevantes, le blé était pourtant très beau en mai. La récolte de fourrages, compliquée, fera beaucoup de bien ».*



## 2 Éric Fleurot *(Montliot-et-Courcelles)*

**OH** (Amandine, Joyau, Isocel) 71 q, calib.80. **Blé** (Winner, Absalon, Sépia) 55 q, prot.13,5, PS 70. **Pois printemps** 37 q. OP 56 q, calib. 77. **Avoine hiver** 55 q. **Féverole hiver** 30 q, encore 80 % à récolter. **Triticale** 50 q, encore 90 % à récolter. **Lin** pas encore récolté. **Germination :** quelques pois. **Meilleure marge :** OH et avoine. **Plus faible marge :** blé. **Bonne surprise :** pas de blé germé. **Mauvaise surprise :** PS du blé. **Si c'était à refaire :** moins de blé, davantage de cultures de printemps. **Résolution :** repartir en colza, 4 ans après avoir arrêté. **Commentaire :** *« Moisson pénible et éprouvante car il a fallu tout faire en peu de temps, quand la météo le permettait. Des volumes parfois intéressants, mais des PS décevants, c'est dommage ».*



## 3 Jean-Luc Gerbron *(Crépand)*

**OH** (Salamandre, Étincel) 57 q, calib.85. **Blé** (Complice, Amstrong, Montecarlo, Chevignon) 55 q, prot. 11,8, PS 73. **Triticale** 45 q. OP 45 q, calib. 80. **Pois printemps** 20 q. **Germination :** 50 % des orges, deux bennes déclassées en blé, 75 % des pois, 35 % du triticale. **Meilleure marge :** blé, peut-être OP. **Plus faible marge :** pois printemps et OH. Bonne surprise : rendement paille. **Mauvaise surprise :** froid au printemps et pluie estivale, 10 ha de pois ne seront pas récoltés. **Si c'était à refaire :** moins de frais dans la protection phyto des orges. **Résolution :** davantage de tournesols, moins de pois. **Commentaire :** *« Tout était pourtant bien parti, mais la météo en a voulu autrement. La germination a fait des dégâts ».*



## 4 Max Seguin *(Poiseul-la-Ville)*

**OH** (Faro, Salamandre, Visuel) 55 q, calib. 88. **Blé** (Fructidor, Némo, Montecarlo) 62 q, prot. 10,2, PS 72. **Triticale** non terminé, estimation à 60 q. **Avoine printemps** en attente. **Germination :** non. **Meilleure marge :** blé. **Plus faible marge :** Salamandre. **Bonne surprise :** deux champs de Montecarlo et Fructidor à 78 q, paille en quantité. **Mauvaise surprise :** PS des orges (56). **Si c'était à refaire :** pas grand-chose à changer, les fongicides ont été réalisés. **Résolution :** aucune, resemer du pois apparaît encore risqué, les problématiques du colza restent les mêmes. **Commentaire :** *« Moissons difficiles à gérer avec des fenêtres météo restreintes. Tout se cumule, surtout en élevage laitier : obligation de récolter en même temps les grains, les derniers foins, la paille, l'enrubannage… ».*



## 5 Christophe Girard *(Til-Châtel)*

**Blé** (Togano) 45 q, prot.14, PS 78. **Petit épeautre** 15 q (50 % encore à récolter). **Trèfle semence** 150 kg/ha. **Germination :** non. **Marges :** attente de résultats du petit épeautre. **Bonne surprise :** bon développement des couverts. **Mauvaise surprise :** excès d'eau, retard des moissons. **Si c'était à refaire :** rien à changer. **Résolution :** aucun changement, nous sommes en conversion AB pour une partie de l'assolement, le reste est déjà en bio. **Commentaire :** *« Je n'avais toujours pas expérimenté une moisson de ce type, si difficile et tardive. Nous n'avons eu qu'une seule semaine pour tout faire, ou presque ».*



## 6 Emmanuel Raillard *(Montigny/Vingeanne)*

**OH** (Faro, Coccinel) 64 q, calib.80. **Colza** 27 q. **Blé** (Absalon, Pastoral) 75 q, prot. 12,5, PS 74. **Blé améliorant** (Siala) 55 q, prot. 15,5, PS 74. **Blé bio** (Atlas, Togano, Khorasan) 15 q, prot.13, PS 74. **Grand épeautre bio** 15 q. **Cameline bio** broyée, envahie d'adventices. **Germination :** non. **Meilleure marge :** blé conventionnel. **Plus faible marge :** OH. **Bonne surprise :** les blés avant les pluies étaient très beaux. **Mauvaise surprise :** le colza, pas vraiment une surprise : situation difficile depuis les semis. **Si c'était à refaire :** ne changerait rien. **Résolution :** arrêt OH, des cultures de printemps diversifieront l'assolement. **Commentaire :** *« Un salissement important, c'est du jamais vu avec un développement tardif des adventices. Satisfait de ne pas avoir eu de germination ».*



## 7 Julien Baulot *(Sauvigny)*

**OH** (Étincel) 70q, calib. 87. **Blé** (Montecarlo, Apache, Compil) 68q, prot.12, PS 72. **Colza** 25q. **Avoine hiver** 60 q. **Triticale et pois** non récoltés vendredi. **Germination :** quelques colzas, 70 % des pois ne seront pas récoltés. **Meilleure marge :** sans doute le colza avec des frais limités. **Plus faible marge :** peut-être le pois. Bonne surprise : le colza est bien reparti, un broyage était envisagé. **Mauvaise surprise :** les pois, pourtant prometteurs. **Si c'était à refaire :** semer davantage de colza. **Résolution :** peut-être un nouvel essai en lentilles. **Commentaire :** *« Année compliquée à cause de l'eau, conditions de récolte pitoyables. Nous avons planté la moissonneuse une dizaine de fois. C'est dans ces cas-là que nous apprécions les champs drainés ».*



## 8 Clément Pechinot *(Vitteaux)*

**OH** (Salamandre) 42q, calib. 88. **Blé** (Compil) 54q, prot. 12,7, PS 76. **Avoine** 52q, PS 47. **Triticale** non récolté. **Germination :** non. **Meilleure marge :** triticale et blé. **Plus faible marge :** OH. **Bonne surprise :** sur nos plateaux à faibles potentiels, nous allons réussir à remonter les stocks en grains, en paille et en foin même si la qualité n'est pas forcément au rendez-vous. **Mauvaise surprise :** la grêle avec une perte de 10 à 25 % de rendements dans toutes les cultures, le retard des moissons, la difficulté à presser la paille. **Si c'était à refaire :** diversifier l'assolement en OP et tournesol. **Résolution :** davantage de luzerne pour casser le cycle paille sur paille. **Commentaire :** *« Quelles difficultés pour moissonner ! Nous n'avions jamais fait autant d'échantillons. Quand nous pouvions accéder aux parcelles, nous ne savions jamais combien de temps cela allait durer ».*



## 9 Emmanuel Sommant *(Lamargelle)*

**OH** (Salamandre, Faro) 50 q, calib.82. **Blé** (Complice, Euclide) 48q, prot.12,7, PS 66. OP 62 q, calib.80. **Germination :** non. **Meilleure marge :** OP. **Plus faible marge :** peut-être blé. **Bonne surprise :** qualité OP, quantité de paille. **Mauvaise surprise :** les blés, l'échaudage de juin suivi des pluies a fait exploser les potentiels et le PS. **Et si c'était à refaire :** On peut toujours faire mieux mais le temps a très souvent le dernier mot sur nos terres superficielles. **Résolution :** ma résolution, c'était l'an passé en augmentant les surfaces fourragères. Interrogation pour 2022. **Commentaire :** *« Déçu, car ces moissons s'annonçaient très belles. Les fenêtres météo ont été très courtes, il a fallu courir partout. Heureusement que nous avons eu cette semaine ensoleillée après le 14 juillet ».*



## 10 Antoine Carré *(Verrey\Salmaise)*

**OH** (Visuel) 50 q, calib.70. OP 50 q, calib. 80. Seigle 40q. **Blé** (mélange Compil-Fructidor-Absalon, seulement 20 % fauché vendredi) 39q, prot.13, PS 67, variété Siala 50 q, PS 70. **Germination :** quelques blés. **Meilleure marge :** OP. **Plus faible marge :** seigle et blé. **Bonne surprise :** paille en quantité, mais la qualité se dégrade. **Mauvaise surprise :** ce temps qui complique chaque intervention. **Si c'était à refaire :** pas grand-chose à changer, possibilités limitées. **Résolution :** casse-tête à chaque fois, peut-être un peu de pois et moins de luzerne. **Commentaire :** *« Nous pensions faire de bonnes moissons, nous sommes très déçus. Cela a été l'enfer pour s'organiser. Même des jours sans pluie, nous ne pouvions pas travailler ».*



## 11 Philippe Gransagnes *(Quetigny)*

**OH** (Étincel) 88q, calib.85. Colza 30 q. **Moutarde** 13q. **Blé** (Syllon, Absalon) 88q, prot.12, PS 79. **Germination :** non. **Meilleure marge :** peut-être moutarde. **Plus faible marge :** peut-être OH. **Bonne surprise :** les blés. **Mauvaise surprise :** la grêle, avec des dégâts de 15 à 30 % sur l'ensemble des parcelles, y compris 34 ha de moutarde. **Si c'était à refaire :** rien à changer. **Résolution :** utiliser un semoir de précision pour biner les inter-rangs de moutarde. **Commentaire :** *« Il a fallu se dépêcher pour récolter quand la météo le permettait, ces moissons ont été précipitées. Des dégâts de grêle apparaissent comme les seuls points négatifs. J'ajouterais aussi le salissement des champs. Les anti-graminées ont mal fonctionné, nous étions également envahis de chardons »*



## 12 Lucas Michot *(Ferme Tart-le-Bas)*

**OH** (Hirondella) 60 q, calib.85. OP(Fantex) 70q, calib.85. **Blé** (Montecarlo, Filon) 71 q, prot.12,9, PS 72. **Moutarde hiver** 14q. **Moutarde printemps** 8q. **Blé bio** (Rebelde, Togano) 43q, prot.12,8, PS 79. **Féverole :** pas encore récoltée. **Germination :** Montecarlo déclassé, interrogations pour Filon. **Meilleure marge :** blé et moutarde hiver. **Plus faible marge :** OH. **Bonne surprise :** aucune. **Mauvaise surprise :** de meilleurs résultats étaient attendus en blé compte tenu du potentiel. **Si c'était à refaire :** rien, la météo a fait sa loi. Les charges étaient déjà au plus bas. **Résolution :** expérimenter moutarde bio. **Commentaire :** *« L'année s'est mal terminée avec ces excès d'eau, nous attendions davantage en quantité et en qualité. Moissonner entre les gouttes n'a pas été simple ».*



## 13 Thomas Begin *(Esbarres)*

**OH** (Étincel) 86q, calib. 85, variété KWS Orbit 70q. **Blé** (Némo, LG Absalon, Fructidor et Lipari) 73q, prot.13, PS 72. **Colza** 33q. OP 72q, calib. 83. **Moutarde** pas encore récoltée. **Germination :** quelques colzas et blés sans déclassement, un peu OH. **Meilleure marge :** blé. **Plus faible marge :** moutarde ou colza. **Bonne surprise :** néant. **Mauvaise surprise :** moissonneuse embourbée plusieurs fois, chenilles pour terminer le blé. **Si c'était à refaire :** ne pas semer de moutarde. **Résolution :** arrêter la moutarde, davantage de céréales. **Commentaire :** *« Nous nous souviendrons de ces conditions de récolte. Ces moissons étaient interminables. Nous avons été concernés par la crue de la Saône avec 17ha de blé sous l'eau ».*



## 14 Vincent Lagrange *(Montceau-et-Écharnant)*

**OH** (Salamandre) 20 q, calib.92. **Mélange orge-pois fourrager** 35q. **Mélange triticale-pois fourrager** 25q. Blé (Amstrong) 56q, prot.10,4, PS 71,5, mais 75 % encore à moissonner. **Germination :** non. **Meilleure marge :** blé. **Plus faible marge :** mélange orge-pois. **Bonne surprise :** quantité de paille, salissement relativement limité. **Mauvaise surprise :** le PS du blé. **Si c'était à refaire :** privilégier le triticale, pour la paille, dans les mélanges destinés à l'alimentation des animaux. **Résolution :** pas grand-chose à changer, première année de conversion bio, possibilités limitées. **Commentaire :** *« Moissons décevantes mais pas catastrophiques. Le temps nous a beaucoup restreints, comme pour bien du monde ».*



## 15 Arnaud Guillien *(Chivres)*

**OH** (Étincel) 100q, calib.92. **Blé** (Oregrain, Aprilio, Montecarlo, Silia) 80q, prot.12 (15,2 pour Sialla), PS 72. **Germination :** blé Montecarlo, Hagberg en attente. **Meilleure marge :** OH. Plus faible marge : blé. **Bonne surprise :** rendement OH. **Mauvaise surprise :** crue de la Saône. **Si c'était à refaire :** régulateur dans blé. **Résolution :** refaire du colza. **Commentaire :** *« Une fin de cycle difficile et incertaine avec les pluies. Les inondations ont touché mon exploitation, ça va se compliquer avec 15ha de maïs et 10 ha de soja qui ont été noyés. Les maïs ont même versé avec le vent».*



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1642
**VENDREDI 13 AOÛT 2021**

Dégâts

# Les hannetons : le nouveau fléau

Le 16 juillet dernier était organisée, conjointement entre la Fédération des chasseurs de la Nièvre et les représentants de la Chambre d'agriculture, une rencontre sur le terrain pour évoquer la problématique du hanneton dans les prairies du Morvan.



Les acteurs concernés par la problématique du hanneton étaient présents à la rencontre.



Bertrand Gauthier est désemparé face à l'augmentation de larves dans ses prairies depuis deux ans.

La Chambre d'agriculture et la Fédération des Chasseurs de la Nièvre ont organisé, le 16 juillet, une rencontre ayant pour thème le hanneton à la Croix de Chaligny, notamment. Que ce soit en larve, en chrysalide ou à maturité sa présence engendre des conséquences : *« Ma prairie n'a plus de système racinaire à cause des larves qui mangent tout »* explique Stéphane Cottin concernant sa parcelle aux huttes à Dun-sur-Grandry. Bertrand Gauthier, autre exploitant dans le Morvan, insiste : *« J'ai une perte de rendement depuis deux ans à cause de cela. Il est grand temps de trouver une solution à ce problème »*.

## Comment faire ?

Un problème bien réel donc, mais qui ne semble pour le moment pas avoir de multiples solutions. *« On m'a conseillé de tout chauler et de faire une céréale de 3 ans sur cette parcelle de Chaligny »* développe Stéphane avant d'ajouter : *« sans aucune assurance que cela va régler le problème des hannetons »*.

Présente lors de la rencontre, Amélie Brisson, responsable du service élevage auprès de la Chambre d'agriculture, met en évidence *« que le piétinement des vaches semblerait déranger les larves, les surfaces fauchées étant plus sévèrement touchées »*. Elle poursuit : *« Comme le traitement chimique n'est plus autorisé pour les hannetons, le travail du sol semble être aussi une solution à envisager, quand cela est possible, puisque cela réduit la présence des larves d'au moins 60 % (jusqu'à 95 % avec deux passages de herse rotative) »*.

## De cause à effet

Si la présence des hannetons sur les terres du Morvan est un problème, les dégâts causés par les sangliers semblent en découler puisqu'ils seraient attirés par les larves, très appétissantes pour eux. *« Tout est complètement retourné, il faut entièrement refaire cette parcelle afin d'espérer en tirer quelque chose… soit un coût supplémentaire, du travail en plus, et donc un certain manque à gagner »* spécifie Bertrand. Si le président de la FDC 58 pointe que les dégâts de ce gibier seront pris en charge par l'organisme, il martèle : *« on ne pourra pas continuer ainsi très longtemps, au vu des montants, même si nous y mettons toute la bonne volonté du monde. Les adhérents diminuent à cause de la chute démographique dans le département, entre autres, et donc les cotisations avec… De plus, à cause de cette diminution, on aura des difficultés à réguler la population de sangliers, alors que c'est, je le rappelle, déjà compliqué actuellement »*. Il conclut : *« que ce soit pour les agriculteurs ou les chasseurs, il faut se battre ensemble contre ce fléau »*.

## Qui indemnise ?

En attendant, la question de l'indemnisation des dégâts se pose : qui doit payer ? Pour le directeur de la Fédération des chasseurs 58, Florent Ortu, c'est clair : *« il faut que l'administration se positionne ou, à défaut l'État par une reconnaissance de cette calamité, au même titre que la sécheresse »*. Sylvain Ratheau, porte-parole de la Confédération paysanne de la Nièvre, s'inquiète : *« quel sera le taux de concentration de larve au m² pour y prétendre ? »*. Florent précise : *« Cela est trop précoce pour avancer des chiffres. Actuellement, nous ne savons presque rien des hannetons »* avant d'ajouter *« mais, en ce qui concerne les dommages engendrés par les sangliers, attirés très probablement par les larves de hannetons, nous prenons en charge les indemnisations, comme nous l'avons toujours fait jusque-là »*.

## Pour la suite

Afin de résoudre le problème de manière pérenne, une proposition a été avancée : étudier le phénomène. *« Si cela est accepté par la Chambre d'agriculture, nous pouvons mettre au point un protocole ensemble, et pourquoi pas impliquer le Parc Naturel Régional du Morvan dans ces travaux »* commente Florent. Si tous les acteurs paraissent d'accord pour trouver une issue à cette problématique, les détails de la mise en œuvre sur le terrain ne sont pas encore connus et Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA rappelle : *« Tout cela doit se mettre en place, mais il faut faire preuve d'un peu de patience, car il faut trouver des fonds pour le technicien dédié et pour l'organisation globale du projet de suivi. Enfin, il est dommage que tous les acteurs invités aujourd'hui n'aient pas répondu présents comme la DDT ou encore le Parc naturel régional du Morvan »*.

**Chloé Monget**



Une larve de hanneton de troisième année.



Les zones sèches sont dues aux larves grignotant les racines des plantes à ces endroits, les faisant mourir purement et simplement.

Maraîchage

# Investir dans les bons plants

Le 12 juillet dernier, Bio Bourgogne organisait la visite de la ferme d'Olivier Boursillon à l'Huis Périgou. Elle se démarque par une spécialisation sur la production de plants à destination des particuliers mais aussi des professionnels, en plus d'une activité de maraîchage de plein champ.



Pour ses patates douces mères, Olivier préconise de les mettre à la verticale « *comme ça, elles pourrissent nettement moins vite qu'à l'horizontal, et font plus de pousses* ».



Six personnes ont fait le déplacement pour découvrir l'exploitation d'Olivier à l'Huis Périgou.

### Zoom sur… La vente

**La vente de plants aux professionnels se fait sur catalogue, mais Olivier stipule : « *On ne se refuse rien et on laisse la liberté aux maraîchers de nous dire ce qu'ils veulent, même si cela n'est pas sur la liste* ». Pour les particuliers, la serre multichapelle est ouverte le lundi, mardi et jeudi après-midi ; le samedi toute la journée et le mercredi de 17 heures à 19 h 30. Olivier participe aussi au marché de Moulins-Engilbert le samedi matin de 10 heures à 12 h 30. « *La majorité des ventes se font ici, de ce fait, cela est pratique pour travailler entre les ventes sur l'exploitation* ».**

Installé depuis 2018, cela fait trois ans qu'Olivier Boursillon axe, en partie, son exploitation sur la vente de plants pour les particuliers et les professionnels. Située à l'Huis Périgou, la ferme s'étend sur 3,5 ha environ dont 5 000 m² dédiés au maraîchage en plein champ. « *La ferme a une capacité de production en plants de 250 000 à l'année* » détaille Olivier avant d'ajouter « *mais pour parvenir à cela il y a eu de l'investissement* ».
Olivier dispose de trois petits tunnels et d'une serre motorisée multichapelle « *il faut compter environ 40 000 euros pour celle-ci car les volets s'ouvrent ou se ferment automatiquement en fonction de la température. Elle est dotée d'une double bâche pour conserver la chaleur. Et, lorsqu'il fait très chaud, on applique une solution d'ombrage à la craie ce qui nous fait perdre 15 °C facilement. Dans cette serre, nous avons positionné 100 m² de nappes chauffantes pour avoir un différentiel de température minime entre le jour et la nuit afin que les plants souffrent le moins possible* ». Pour parfaire son équipement, il vient d'acquérir une salle de germination avec des rampes de lampes à led afin que la première pousse se fasse dans les meilleures conditions possibles « *pour les aubergines, les poivrons et les salades qui doivent être à 17 °C pendant 2 jours et demi pour une bonne germination* ».

### Confort de travail

Dernièrement, il a également fait l'acquisition d'une motteuse afin de mécaniser une partie des semis. « *Nous gagnons un temps considérable, ce qui n'est pas négligeable pour le confort de travail et contribue à la rentabilité de l'exploitation* », souligne Olivier. « *Mon but n'est pas de faire grossir mon exploitation, je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. Je souhaite juste l'améliorer* ».

### Toujours tester

Au-delà des investissements, Olivier Boursillon entreprend sans cesse de « *tester de nouvelles choses. Déjà, pour ne pas s'ennuyer et ensuite pour voir si on peut produire des plantes et légumes différentes du trio salades, tomates, oignons* ». Et parmi les derniers tests qu'Olivier à mené on trouve la plantation de tomates derrière un couvert végétal couché et bâché. Pour le moment, les résultats sont mitigés et ne peuvent être pris comme témoins, compte-tenu de la météo. «*Mais, nous allons poursuivre cette technique pour voir ce qu'il est possible de faire* » insiste Olivier . Autre tentative : la culture de patate douce, sur fumier bâché. « *Nous avions pas mal de plantes mères qui nous restaient, on a donc essayé ça… pour le moment c'est plutôt satisfaisant* » indique Olivier avec un sourire.

CHLOÉ MONGET

Plantes aromatiques et médicinales

# « Avec peu de terrain, on peut quand même faire quelque chose »

Fin juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait de venir découvrir l'exploitation de Chloé Fourcault à Saint-Agnan. Une entreprise un peu particulière puisqu'entièrement dédiée aux plantes aromatiques et médicinales (PAM).

« *Une quinzaine de personnes étaient présentes, c'est assez impressionnant pour moi qui n'ai pas l'habitude* » détaille Chloé Fourcault avant d'ajouter : « *Mais cela est très plaisant de voir que le sujet attise la curiosité du public et des agriculteurs* ». Elle poursuit : « *j'apprécie ces moments d'échanges, j'ai d'ailleurs au moins un coup de téléphone par semaine d'une personne qui souhaite avoir des renseignements sur ce que je fais ; il y a un grand engouement pour ce type de production* ».

### Un changement de vie

Pour cette ancienne actrice de théâtre, les plantes ont toujours eu quelques racines dans sa vie : « *Depuis toute petite j'ai un lien particulier avec elles. Et, c'est en 2013 que je me suis lancée* ». Durant trois ans, elle expérimente sa production : « *J'ai essayé beaucoup de plantes pour voir ce qui fonctionnait et ce qui ne poussait pas ou ne plaisait pas. J'ai pris du temps pour le faire, et je conseille à tout le monde de le prendre, afin de bien savoir où on met les pieds*». À l'issue, elle s'installe officiellement en 2016 comme cheffe d'exploitation, hors cadre familial.

### Un petit bout de terre

« *J'ai environ 0,37 acre que je cultive. Certes, cela n'est pas grand, mais avec peu de terrain on peut quand même faire quelque chose d'intéressant. Ainsi, sur ce lopin, je cultive 25 plantes différentes (verveine, mauve, camomille, lavande, pavot de Californie, menthes diverses, marjolaine, mélisse, thym, etc.). En parallèle, je fais de la cueillette sauvage sur une dizaine où je ramasse du coucou, de l'ortie, de l'aubépine, du tilleul, etc.. J'ai aussi une collaboration avec un agriculteur céréalier bio pour aller chercher du coquelicot et du bleuet dans ses champs juste avant qu'il fauche* ». Une fois toutes ces plantes récoltées, Chloé les sèche pour en faire des tisanes et autres mélanges aromatiques.

### Rentabilité

« *À un moment, je courais à la production pour faire de l'argent…et puis je me suis rendu compte que cela ne me convenait pas. J'ai donc décidé de trouver un juste milieu entre rentabilité et plaisir de produire. Je voulais faire de la commercialisation mais sans pression. Aujourd'hui, j'arrive à m'en sortir et à m'occuper d'autres projets en parallèle* ». Pleine d'idées, Chloé propose désormais des formations, en partenariat avec une amie de l'Yonne productrice de plantes mais pour les teintures. « *Le monde végétal nous offre une diversité incroyable…Il suffit de se pencher, de prendre le temps de regarder un peu autour de soi pour profiter de cette richesse extraordinaire* ».




Photo : Chambre d'agriculture de la Nièvre

Parmi les 25 plantes cultivées par Chloé Foucault se trouve la Mauve Sylvestre de Mauritanie.

**CHLOÉ MONGET**
Dan de lion, Chloé Fourcault, Les Gueniffets, 58 230 Saint Agnan. Tél. - 03 86 78 04 91 ou dandelion.cie@gmail.com

## ▶ Agenda

**14-15/08** Guérigny - Nevers - Guérigny en autorail

Les Amis du Vieux Guérigny organisent un aller-retour sur la ligne Nevers-Guérigny en autorail X 2900 prêté par l'AAATV Auvergne (Amicale des anciens et Amis de la Traction à Vapeur Auvergne de Montluçon) ; un voyage qui n'a pas eu lieu depuis 1938 ! Sur inscriptions directement au musée Forges et Marines (Avenue Arnault de Lange) ou par téléphone au 03 86 37 01 08. Tarifs : 5 euros jusqu'à 12 ans et 10 euros pour les adultes. (Cette animation est potentiellement amenée à être annulée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

**17/08** Foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize

La Foire nationale aux reproducteurs ovins aura lieu à la Pointe des Halles au bout de l'allée Marcel Merle à Decize de 8 h 30 à 12 h 30. Chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. L'achat de vos futurs reproducteurs, parmi les races Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Île de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un OS ou en contrôle de performance officiel vous garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire. Informations : 06 72 39 76 43.

**20/08** Balade des oiseaux à Varennes-Vauzelles

Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentour. Contact : 03 86 71 61 71 ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

**16/09** Rénove ta prairie

La fédération des Cuma en partenariat avec la Chambre d'agriculture organise un après-midi sur le thème de la rénovation des prairies, avec pour objectifs de comprendre pourquoi la prairie se dégrade et comment bien la réimplanter avec des démonstrations de différents types de semoirs. Lieu de la rencontre : Croix de Chaligny, proche de Château-Chinon. Contact : 03 86 93 40 29 ou bourgogne.58@cuma.fr

**Jusqu'au 25/09** It's Wine Time

L'Étang du Niffonds accueille l'Ensem pour la 3ème édition du It's Wine Time. À cette occasion, les appellations de Sancerre, Pouilly et Coteaux du Giennois proposent des balades-dégustations chaque semaine du jeudi au samedi à 18 h 30. Tarifs : plein tarif 12 € - tarif réduit (Wine Pass) 9 € - gratuit pour les enfants de moins de 18 ans.
Informations pour la Nièvre : La Tour du Pouilly-Fumé : 03 86 24 04 70 ou Office de Tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 28 11 85.

Bienvenue à la ferme

# Le potager d'ici rejoint le réseau

Le réseau Bienvenue à la ferme s'agrandit d'un nouvel adhérent : Le potager d'ici situé à Nevers.



**Jean-Marie explique que *« depuis la création de l'espace test (période 2017-2018) et celle de l'EARL (2019), on ne s'attendait pas à un tel succès. Mais, il semble qu'on ait réussi à faire une différence avec le goût et la fraîcheur de nos produits »*.**

*« C'est primordial pour nous de faire partie d'un réseau qui met en avant les producteurs locaux »* explique Jean-Marie Lambert, associé de Raphaël Revenu sur l'exploitation Le potager d'ici à Nevers. Ce dernier ajoute : *« Bienvenue à la ferme insiste sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des légumes qui viennent de loin pour bien manger »*.

### La Nièvre à facettes

*« Pour nous ce réseau donne la part belle aux vrais producteurs, c'est-à-dire ceux qui produisent et vendent leurs produits en direct »* détaille Jean-Marie. Il poursuit : *« aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de nous faire connaître car nous avons une rentabilité satisfaisante, et beaucoup de demandes. Nous ne cherchons donc pas à obtenir plus de visibilité. Mais, il nous paraissait normal de faire partie de cette initiative qui met en lumière une Nièvre dynamique avec des productions diversifiées. Même d'un point de vue touristique c'est un atout car les visiteurs savent qu'ils peuvent manger local, sans trop d'efforts ; c'est un véritable plus pour l'attractivité du département »*.

### Le travail bien fait

Même si Le potager d'ici a adhéré au réseau, cela n'était pas gagné : *« Nous n'aurions pas postulé si le projet ne nous correspondait pas. Là, il y a une véritable recherche de qualité locale »* souligne Jean-Marie. Indispensable, ce souci du *« bien fait »* se répercute sur le travail de Jean-Marie et de Raphaël au quotidien, comme le précise ce premier : *« nous voulons faire du bio, du bon, du beau. Cela n'est pas parce qu'on est en bio qu'on doit vendre des légumes ou des fruits moches. Toute notre production est lavée, par correction pour le client, car quand on sert des patates pleines de terres et qu'ensuite on saisit une salade, elle sera sale… ce qui n'est pas acceptable, en tout cas pour nous »*.

### Déformation professionnelle

Cette vision du *« producteur qui s'adapte au client »* est selon Jean-Marie une *« déformation professionnelle »*. En effet, il l'explique par le fait que lui et Raphaël ont travaillé pendant respectivement 25 et 10 ans dans une grande enseigne de jardinerie ou cela était normal. *« Nous devions nous ajuster aux demandes et non l'inverse. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons une grande diversité de produits, car nous devons répondre aux envies des particuliers, qui veulent avoir le choix et qui représentent environ 70 à 80 % de nos ventes »*. Ne rien laisser au hasard est donc primordial pour les deux associés installés depuis 2019 en EARL à Nevers sur 5 ha, et qui ont lancé leur site de vente en ligne l'an dernier au premier confinement, afin de ne pas perdre ce lien avec la clientèle.

### Grandir sans grossir

Actuellement, Le potager d'ici compte, en plus des deux associés et patrons, un CDI et 4 saisonniers (avec des contrats de 3 à 9 mois). *« Nous voulons apporter notre pierre à l'édifice pour dynamiser la Nièvre et la rendre plus attractive. Il y a du travail, pour ceux qui veulent. Nous espérons rendre un service à la collectivité en ayant embauché »*. Pour la suite, Jean-Marie et Raphaël espèrent créer un deuxième CDI, et construire un nouveau bâtiment afin d'améliorer et simplifier les conditions de travail. Jean-Marie conclut : *« Nous ne voulons pas nous agrandir, nous voulons simplement pérenniser l'entreprise »*.

CHLOÉ MONGET

Le potager d'ici : 5 rue de la chaume à Nevers. https://lepotagerdici.fr/
Vente sur l'exploitation le mardi de 15 heures à 18 heures. Vente sur le marché de la Résistance de 16 heures à 19 heures le vendredi et sur celui de la place Carnot de 7 heures à 13 heures le samedi, à Nevers.



**Question fraîcheur, Jean-Marie précise que *« les légumes sont ramassés juste avant la vente. C'est indispensable pour pouvoir offrir des produits vraiment frais »*.**

### Ne pas s'isoler

**Raphaël et Jean-Marie essayent de garder du lien par tous les moyens : *« Outre les relations continues avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, nous faisons partie du Gabni. C'est un moyen d'avoir un lien avec les autres maraîchers qui ont plus d'expérience que nous. Cela permet d'échanger, de glaner des idées et surtout de ne pas être seul. En plus, les conseillers du Gabni et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre sont là pour nous, ce qui permet d'avoir des discussions techniques… il ne faut jamais être isolé, il faut toujours être entouré »*.**

### Zoom sur… Bienvenue à la ferme

**C'est un réseau national de vente directe porté par les Chambres d'Agriculture proposant des produits de qualité et d'accueil à la ferme. Il regroupe plus de 6 200 agriculteurs en France et cette année, 36 adhérents dans la Nièvre dont 7 en agriculture biologique. Ce réseau a pour but de promouvoir et favoriser les prestations d'accueil ou de services développées par des agriculteurs. La marque Bienvenue à la Ferme vise à satisfaire les attentes des consommateurs, de faire connaître le métier d'agriculteur et la réalité de l'activité agricole, de valoriser des produits des exploitations et le savoir-faire, et de préserver le patrimoine agricole et rural. Les producteurs du réseau, s'engagent à respecter un cahier des charges afin d'offrir des produits de qualité, un accueil chaleureux, personnalités et professionnels, dans un environnement soigné. Cette année le réseau Nivernais s'est vu enrichir de 6 nouveaux ambassadeurs : le Drive fermier de la Nièvre, l'EARL Commaille, L'EARL le Potager d'ici, le gîte des Sources, le gîte de Gravillot, et la ferme du Creuset.**

Encadré réalisé par Clémence Guillaumet, conseillère diversification auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Moissons 2021

# Premier bilan en demi-teinte

Les différents épisodes de pluie et les températures entre sept et dix degrés inférieures aux normales de saison ont prolongé la durée des récoltes. Les cultivateurs ont dû interrompre et reprendre plusieurs fois le cours des moissons.



Les tournesols auront trois semaines de retard cette année à cause de la pluie et des températures trop basses.

C'est une année comme on en voit peu souvent. *« Une année sans une tonne de grain récoltée en juin »* comme l'indique Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne. L'orge d'hiver traditionnellement mûr en juin ne l'a été qu'au 5 juillet alors que la saison aurait dû être terminée. Toutes les moissons ont été tardives, contrariées par la pluie qui s'est abattue sur l'Yonne et la Bourgogne en général. Les céréales ont été quasiment toutes mûres en même temps provoquant des embouteillages au silo.

## Bilan des rendements

L'orge d'hiver destiné aux brasseries a bénéficié d'un bon rendement et d'un calibrage correct. La teneur en protéines attendue par les malteurs a été à la hauteur. De même pour l'orge de printemps dont le calibrage est de 80 %. Concernant le blé, le résultat a été une désillusion, car l'année a été moyenne. L'abondance d'eau a rendu le PS faible, entre 73 et 74, sa teneur en protéines entre 11 et 11.5 % conforme à ce que préconisent les meuniers. *« Quant au colza, il est devenu une culture de niche dans notre département et sur le nord de la Côte d'Or. Il représentait la première tête de rotation avec 100 000 tonnes par an et depuis 3 ans, seulement 10 000 tonnes sont produites. Les insectes sont devenus résistants et nous n'avons pas de produit efficace pour les éliminer. C'est une catastrophe pour notre région. Le rendement habituel de 30 à 35 q/ha est tombé à 10 ou 15 q/ha »* explique Jean-Marc Krebs.

## La promesse de meilleures récoltes pour les pois et les tournesols

Le directeur de 110 Bourgogne poursuit : *« la quantité d'eau que nous avons reçue empêche les agriculteurs de récolter correctement. Les pois sont collés au sol et les machines ne peuvent passer que dans un sens. Le potentiel était de 45 à 50 q/ha, il ne sera finalement que de 15 à 30 q/ha. Les tournesols présentent, eux, une végétation exubérante grâce à toute l'eau qu'ils ont reçue. Il faudra compter sur un décalage de trois semaines pour les récolter soit début octobre à la place du 15 septembre les autres années. Ils devraient produire beaucoup de graines, mais est-ce que les tiges seront assez solides pour les supporter si nous avons du vent et encore de la pluie ? À voir d'ici quelques semaines. Le maïs, lui, présente une bonne récolte en ensilage d'herbe comme en foin. Il devrait être récolté en grains avec un décalage de trois ou quatre semaines également »*.

Les moissons auront, dans l'ensemble, été ordinaires cette année, mais meilleures qu'en 2020, une année de référence catastrophique. Les agriculteurs ont dû faire preuve d'adaptabilité et négocier avec la météo pour bénéficier de créneaux favorables et mettre leurs récoltes à l'abri. Les moissons ont été entrecoupées de périodes humides et certaines parcelles de blé, d'orge de printemps, de colza et de pois n'ont pas encore pu être récoltées.

FLORENCE CAMPENON

Élevage

# Aide aux éleveurs de bovins viande

Le ministère de l'Agriculture ouvre une enveloppe de 60 millions d'euros aux éleveurs bovins allaitants permettant de prendre en charge une partie de la perte économique engendrée par la pandémie de Covid-19.

Voilà une bonne nouvelle pour les éleveurs de bovins. Attention cependant aux critères d'éligibilité et à bien respecter la date limite de remise des dossiers fixée au 15 septembre 2021 maximum. Les demandes d'aides devront être exclusivement déposées sur la plateforme d'acquisition des données de franceagrimer.fr.

## Critères d'éligibilité

Pour que cette aide soit accordée, les demandeurs doivent être exploitants agricoles, être immatriculés au répertoire Siren de l'Insee au moment du dépôt du dossier et au jour du paiement, avoir au moins 10 animaux éligibles, être propriétaire de plus de 120 jours des animaux vendus pour lesquels l'aide est demandée, être éligible à l'aide couplée aux bovins allaitants au titre de la campagne 2020 ou pouvant démontrer un chiffre d'affaires issu de l'atelier bovin d'au moins 60 % du chiffre d'affaires total du dernier exercice clos, justifier d'un revenu disponible par unité de travail non-salarié de moins de 11 000 € au titre du dernier exercice clos après le 1er avril 2020.

## Deux catégories d'animaux éligibles

Les broutards mâles issus de race allaitante élevés en France métropolitaine, âgés de 7 à 12 mois à la date de leur vente par l'éleveur et vendus par l'éleveur entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021. Les jeunes bovins mâles issus de race allaitante élevés en France métropolitaine, âgés de 13 à 24 mois à la date de leur vente par l'éleveur et vendus par l'éleveur entre 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

## Les pièces à fournir

Pour composer le dossier d'aide, l'éleveur devra justifier d'un RIB, d'une attestation de son comptable, d'une attestation comptable du nombre d'UTANS par exploitation, d'une attestation sur l'honneur pour déclarer le nombre d'UTANS et d'un diagramme capitalistique reprenant les pourcentages de détention des parts de sociétés et un numéro de SIRET.

Pour information, Alysé a envoyé aux 573 éleveurs bovins une liste des effectifs primables pour les aider à rédiger la demande. La FDSEA propose son soutien dans le montage et le dépôt du dossier pour un coût forfaitaire de 50 € HT.

FLORENCE CAMPENON

Contact : FDSEA de l'Yonne, Marianne Ranque
Animatrice productions animales
37 B rue de la Maladière, 89015 Auxerre Cedex
Tél. : 03 86 49 48 24
marianne.ranque@fdsea89.fr



Rendez-vous

# L'Estivale du domaine Clotilde Davenne

**Traditionnellement organisée pour le week-end de l'Ascension, la fête du domaine des temps perdus a été cette année décalée au dimanche 15 août pour cause de crise sanitaire.**



Photo d'archives prise pendant L'Estivale du domaine Clotilde Davenne en 2020. (La personne floutée est une personne qui ne travaille plus sur le domaine).

Voilà six ans que Clotilde Davenne reçoit ses clients l'espace d'une journée. Un moment champêtre hors du temps concocté pour le plaisir des papilles avec dégustations de vins élaborés sur l'exploitation et de produits artisanaux locaux. 500 visiteurs français et étrangers sont attendus.

## Déroulement de la journée

« Nous tenions vraiment à reconduire cette manifestation, peu importe la date, mais nous avions besoin de retrouver nos clients. Des ateliers leur seront proposés dès 9 heures, pour une journée inoubliable sur un site fabuleux planté au milieu des vignes » raconte Marie Mettetal, responsable œnotourisme et communication. Une balade dans les vignes pour débuter la journée et ouvrir les appétits puis, à 11 heures, commenceront les dégustations verticales (dégustations de différents millésimes sur le même vin, ndlr) et la possibilité de se restaurer sur place. Des initiations aux trottinettes électriques seront proposées toute la journée. Un moyen très pratique pour traverser les vignobles.

## Dégustations de pépites locales

Une dizaine d'exposants prépareront des assiettes gourmandes pour se restaurer à l'heure du déjeuner : de la charcuterie, des conserves, des fromages de chèvre, des tartinades, des gougères, des escargots, du miel, des confitures, des macarons ou encore des bougies parfumées pour décorer les tables de fête. Sur place, des tables et des chaises seront mises à disposition pour profiter d'un succulent repas composé de mets d'exception, de vins délicieux et d'un cadre exceptionnel. À l'occasion de cette édition 2021, des artistes exposeront également leurs œuvres : vitraux, gravures, photographies et peintures. *« Une journée de rencontres, de partages et une fête étonnante pour sublimer l'instant autour des vins et des saveurs »* comme l'annonce joliment Marie Mettetal.

**Florence Campenon**

Syndicalisme

# Projet de Sdage 2022-2027 : participez à la consultation publique !

**La FDSEA appelle la profession agricole à se mobiliser pour participer à la consultation publique relative au prochain Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Ce dernier risque d'impacter fortement les pratiques agricoles et votre capacité de développement.**

## Le Sdage, c'est quoi ?

Il s'agit du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui s'applique au bassin hydrologique.
C'est un document de planification qui fixe pour 6 ans les orientations permettant d'atteindre les objectifs attendus en matière de *« bon état des eaux »* sur le bassin. Le programme de mesures (PDM) qui y est associé liste les actions opérationnelles à réaliser pour atteindre les objectifs du Sdage.

## Pourquoi répondre à la consultation publique ?

Le Sdage risque d'impacter fortement vos pratiques agricoles et votre capacité de développement. Une mobilisation massive de la profession agricole permettra de faire évoluer ce document, en appuyant vos demandes (la volonté de l'Agence de l'eau et du ministère étant de ne pas y apporter beaucoup de modifications…).
Nos opposants y répondent toujours massivement pour défendre leurs positions. Il est donc primordial que vous, agriculteurs, fassiez entendre votre voix et que les particularités de votre métier pèsent dans la prise de décisions du document final.

## Les deux principaux points *« problématiques »* du Sdage Bassin Seine-Normandie sont :

• Des orientations prônant une agriculture qui se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants : nous devons demander la reconnaissance des systèmes bas niveau d'impact (agriculture de conservation des sols, agroécologie…).
• Un encadrement allant au-delà de la réglementation des projets de réserves en eau, focalisé sur l'usage irrigation et à contre-courant des annonces gouvernementales, qui restreint les possibilités de création de retenues d'eau. Le Sdage impose de nouvelles règles alors que celui-ci ne doit pas être prescriptif. Il oriente les documents inférieurs.
Le caractère prescriptif des orientations doit être supprimé et l'écriture de cette partie doit être revue.

## Les éléments permettant de vous aider dans votre contribution

Votre contribution devra être personnalisée pour être prise en compte : décrivez votre exploitation, vos projets et appuyez-vous sur votre expérience personnelle sur votre ferme.
L'enquête publique sur le Sdage est divisée en plusieurs thématiques, dont deux principales impacteront directement les pratiques agricoles :

**• Thématique « Pollutions diffuses et captages d'eau potable »**

- Cette orientation prône une agriculture qui se résume à l'agriculture biologique et aux cultures bas niveau d'intrants. Il faut reconnaître que les systèmes bas niveau d'impact de manière générale : l'agriculture de conservation des sols, l'agroécologie…
- Les documents d'urbanisme ne doivent pas s'immiscer dans la production agricole. Ces documents peuvent préciser les usages de parcelles en dehors des productions agricoles, mais n'ont pas vocation à réglementer les usages du sol et les pratiques agricoles.
- Il faut maintenir la différence entre les périmètres de protection de captages qui permettent de lutter contre les pollutions ponctuelles dans un cadre réglementaire (via les DUP) et la délimitation d'aires d'alimentation de captages qui permet de lutter contre les pollutions diffuses dans le cadre d'actions volontaires.
*Les agriculteurs s'emploient depuis plusieurs années à réduire l'utilisation d'intrants chimiques et sont engagés dans de nombreuses démarches. La suppression, sans solution, impactera irrémédiablement des filières complètes et emplois associés. Il faut continuer à accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition agroécologique.*

**• Thématique « Gestion quantitative de la ressource » :**

L'utilisation de l'eau permet de maintenir une agriculture économiquement viable sur les territoires et d'approvisionner les consommateurs et industries agroalimentaires. L'agriculture devant faire face au changement climatique, les retenues d'eau destinées à l'irrigation permettent de stocker l'excédent et de limiter les prélèvements en période d'étiage. Seuls 3 % des prélèvements sont destinés à l'irrigation à l'échelle du Bassin Seine-Normandie !
- La disposition 4.5 du Sdage ne doit s'appliquer qu'aux retenues collectives soumises à déclarations qui permettent néanmoins de se substituer à des prélèvements à l'étiage aussi bien en eaux de surface qu'en eaux souterraines. La création de retenues d'eau permettrait d'abaisser la pression de prélèvement à l'étiage.
- Les retenues de substitution ne doivent pas se limiter à ne couvrir que 80 % des prélèvements initiaux, elles sont à adapter au contexte territorial. Les volumes dédiés à la couverture des besoins agricoles doivent pouvoir être augmentés partout où cela est possible et nécessaire.
- Nous souhaitons supprimer l'interdiction de remplissage des retenues par des prélèvements en eaux souterraines, qui mettrait un bon nombre d'exploitations en difficulté économique. Cette mesure serait contraire à la politique gouvernementale de souveraineté alimentaire.
- Il faut supprimer la définition de périodes de remplissages par défaut et l'obligation de déconnexion de ces retenues des eaux de ruissellement.

**FDSEA 89**

Vous souhaitez participer à toute l'enquête ? Contactez-nous pour des éléments plus détaillés. Contact : Marie Favereau Tél. 03 86 49 48 12

Une consultation publique obligatoire sur le Sdage Bassin Seine-Normandie est ouverte jusqu'au 1er septembre 2021, via le lien suivant : https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/AESN/ConsultationSDAGEPGRI/accueil.htm (vous pouvez également scanner le QR code ci-dessus)
Page d'accueil : cliquez sur « Exprimez-vous sur la gestion de l'eau (Sdage) » puis sur « Je m'exprime à l'aide d'un questionnaire et de fiches de synthèse, par thématique du Sdage et du PDM ».

Arboriculture

# Une saison 2021 catastrophique

Pas facile d'avoir une activité liée à la nature dans l'Yonne. Alain Duruz s'est installé comme arboriculteur en 2003. Un rêve de gosse qu'il a réalisé en reprenant une exploitation de 12 ha à Jussy.



Alain Duruz, arboriculteur à Jussy.

C'était une belle opportunité pour celui qui cherchait une ferme à reprendre dans l'Auxerrois. Depuis 18 ans, il essuie des déceptions à répétition, d'abord avec le gel de 95 % de sa production lors de sa première récolte puis avec la chute du cours des fruits en 2004 à cause d'une trop belle récolte. Son aventure entrepreneuriale avait vraiment mal commencé. Par chance, il a pu diversifier ses cultures grâce à l'acquisition de 120 ha sur lesquels il cultive des céréales.

## Un rêve qui tourne vite au cauchemar

*« Gérer le climat et la rentabilité est devenu très compliqué »*, confie l'agriculteur démotivé par les différents épisodes de gel du printemps qui ont gâché un travail de longue haleine. *« Cette année a été l'une des pires de ma carrière. Alors que je devrais récolter entre 3 et 4 tonnes de cerises par hectare, je n'ai pu cueillir que 850 kg de cerises. Les parcelles de cerisiers ont gelé entre 85 et 90 %, les pêches, nectarines et abricots à 100 % et les pommes ne sont pas exploitables pour être vendues entières. Ces dernières seront transformées en jus pour dégager un minimum de revenu »* poursuit Alain. Heureusement pour lui, même si cela ne suffit pas à le faire vivre décemment, les moissons ont été correctes et les futures récoltes s'annoncent normales.

## Un agriculteur ne peut plus vivre de la terre

Et Alain Duruz le sait bien. C'est grâce à son épouse salariée que la famille tire son épingle du jeu. *« J'aimerais vivre de mon travail, de ma passion, mais je n'ai plus la foi ni l'énergie pour me battre aujourd'hui. Pourtant, je suis convaincu qu'il existe des solutions pour remédier aux urgences climatiques. En 2013, avec d'autres collègues, nous avons créé un GIE afin d'unir nos forces et ainsi relancer la production fruitière de l'Yonne. Le but était de développer un label, une AOP ou une AOC et mutualiser notre matériel afin de retrouver la notoriété que la cerise locale avait voilà 40 ans. Mais nous sommes de moins en moins nombreux, de moins en moins motivés et les jeunes qui pourraient être moteurs dans cette aventure ne veulent plus se lancer dans le métier. Tout devient difficile »* analyse l'agriculteur qui s'apprête à remplir son dixième dossier de calamité.

## Des solutions pour enrayer les événements météorologiques

Alain Duruz a longuement réfléchi aux actions à mettre en place pour faire face aux catastrophes environnementales : *« Il faudrait d'abord remettre en route notre GIE et remotiver les troupes. Puis remembrer toutes les parcelles que nous avons chacun afin d'uniformiser nos vergers. Bien sûr, cela demande de travailler sur le long terme, mais cela en vaudrait le coup. Aussi, il serait envisageable de mutualiser un système de chauffage en cas de gel, d'acquérir des bâches pour protéger nos arbres des intempéries, d'installer un arrosage par aspersion en cas de sécheresse… À plusieurs, les moyens financiers seraient forcément plus conséquents et les banques seraient plus réceptives à nos projets ».*

FLORENCE CAMPENON

MFR de Villevallier

# Yannick Villain passe la main

Après presque 20 ans au sein de la MFR de Villevallier dont sept à la direction, Yannick Villain s'envole vers d'autres cieux pour laisser sa place à Yann Winderberger issu, lui aussi, de la restauration.





Yannick Villain ancien directeur, et Yann Winderberger, nouveau directeur de la MFR Villevallier.

*« Une page se tourne. Je suis entré dans cette maison en 2002 pour enseigner ma passion, la restauration. J'ai beaucoup aimé travailler avec les jeunes et animer les formations. Voilà 7 ans, après la reprise de mes études pour obtenir une licence en sciences de l'éducation, j'ai eu l'opportunité de prendre la direction de l'établissement. À l'époque, nous avions 85 jeunes et des finances précaires »* se souvient Yannick.

## La MFR de Villevallier

Aujourd'hui la trésorerie est solide et ce sont plus de 120 jeunes qui apprennent l'agriculture et la restauration, ainsi toute la chaîne alimentaire est maîtrisée de la production à l'assiette. Dès la 4ème et jusqu'au bac pro, les collégiens et lycéens sont accueillis avec une formation en alternance composée de 15 semaines de cours à la MFR et de 22 semaines en entreprise. Un public qui souvent n'aime pas ou plus l'école. Les moniteurs prennent en charge les adolescents pour les former, les éduquer et leur proposer des activités. Une semaine à la MFR se déroule en internat du lundi matin au vendredi soir.

## Une maison en bonne santé

Yannick Villain part le cœur léger, car il a réussi la mission qui lui avait été confiée voilà 7 ans. La maison est redressée, remise aux normes (un million d'euros investis), embellie et avec une trésorerie saine. Tellement bien gérée que la fédération du Grand Est lui a offert un poste de directeur dans une autre MFR à Auve dans la Marne, tout près de Châlons-en-Champagne. Un nouveau défi qu'il a trois ans pour remporter. Une maison avec des finances en berne et un nombre insuffisant de jeunes, aujourd'hui au nombre de 50. Son successeur à Villevallier n'est pas un inconnu puisqu'il occupait depuis 2018 un poste de moniteur de cuisine.

## Bouger les lignes

Voilà ce que propose le nouveau directeur, Yann Winderberger : *« Les élèves doivent avoir 14 ans révolus en décembre pour intégrer la MFR. Sachant que ce sont des enfants qui ont besoin de concret, il faudrait que nos politiques comprennent qu'il serait judicieux de permettre à ces gamins d'apprendre un métier avant cet âge. Apprendre la technique et mettre la théorie en face ensuite pour qu'ils comprennent que l'un ne va pas sans l'autre. Je suis passé par ce circuit et les journées à l'école sont très longues lorsque l'on n'y trouve pas son intérêt. Mon but est que ces jeunes s'éclatent dans leurs activités professionnelles ».*

FLORENCE CAMPENON

### 450 MFR sur le territoire national

**Ces établissements de formation agricole ont été créés en 1937. Ils existent sous statut d'association et ont développé environ 400 formations dans les domaines de l'agriculture, du service à la personne en milieu rural et de la restauration.**

Fête régionale de l'agriculture

# Les JA retournent Bourbon !

Les 4 et 5 septembre, les Jeunes agriculteurs donnent rendez-vous en Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy, pour une fête de l'agriculture régionale rebaptisée « Terres de Jade ». À l'origine de cet évènement, les JA du canton de Bourbon qui ont mis tout leur dynamisme au profit de ce rendez-vous tant attendu.



*« Une fête de l'agriculture conviviale et ouverte sur le monde extérieur »*. C'est ainsi que les Jeunes agriculteurs du canton de Bourbon-Lancy ont conçu leurs Terres de Jade.

La prochaine fête des Jeunes Agriculteurs aura lieu les 4 et 5 septembre à Bourbon-Lancy en Saône-et-Loire. Ce sera une édition exceptionnelle car elle sera à la fois départementale et régionale. À l'origine de cet évènement de fin d'été, les JA du canton de Bourbon-Lancy, emmenés par Thibaut Renaud (Chalmoux), président du comité organisateur, Quentin Barge (Bourbon-Lancy), président des JA du canton et Quentin Prost (Cronat), trésorier. L'idée d'accueillir la fête des JA dans le canton a germé dans la tête de ces trois jeunes responsables dès 2018. *« Bourbon-Lancy avait déjà accueilli la fête de l'agriculture en 2000 et en 2010. Nous voulions donc l'organiser à nouveau en 2020. Et nous étions volontaires pour la finale régionale de labours car elle n'avait pas eu lieu en Saône-et-Loire depuis un moment »*, confient Thibaut Renaud et Quentin Barge. *« La première réunion a eu lieu en février 2019 ! »*, se souviennent les intéressés qui se préparent en effet depuis près de trois ans à cette fête de l'agriculture. Le projet avait commencé à prendre véritablement corps à partir de l'automne 2019 et jusqu'au mois de mai 2020, le comité d'organisation s'était activé pour une fête de l'agriculture programmée début septembre 2020. Mais entretemps, le Covid a mis la vie des Français entre parenthèses. Après des semaines d'incertitude, l'annulation des Terres de Jim (finale nationale de labours) a sonné le glas des fêtes départementales et les jeunes de Bourbon ont été contraints de jeter l'éponge.

## Première édition des Terres de Jade

Le projet est donc resté au point mort pendant un an. Mais ce délai a été mis à profit pour faire émerger de nouvelles idées, confient Thibaut Renaud et Quentin Barge. À commencer par la création de la marque *« Terres de Jade »*. C'est en effet à Bourbon-Lancy que la finale régionale des labours inaugurera son nouveau nom, ce dont les JA de Bourbon-Lancy ne sont pas peu fiers ! *« Les appellations Fête de l'agriculture et concours de labours ne suffisent plus aujourd'hui pour décrire notre manifestation qui vise vraiment le grand public »*, justifient Thibaut Renaud et Quentin Barge. Et pour illustrer leur propos, les deux jeunes citent le slogan des Terres de Jade 2021 : *« une fête pour tous, vos agriculteurs se mettent sur leur 71 ! »*. Pour la première fois, ces Terres de Jade ont été imaginées sous la forme de pôles qui auront pour thème l'installation, l'écologie, les énergies renouvelables, Bourbon-Lancy (Office de tourisme, thermalisme…), la région Bourgogne Franche-Comté (marché de produits locaux), annoncent les organisateurs.

## *Speed dating* cédants - repreneurs

Conçu avec le groupe Installation régional, le pôle Installation sera la grande nouveauté de cette fête de l'agriculture et il a été voulu comme un circuit jalonné de toutes les étapes d'un Point accueil installation (PAI). Un *speed dating*, provoquant des rencontres entre cédant et repreneurs, sera organisé le samedi après-midi. Fruit d'une préparation avec la Chambre d'agriculture et le PAI, cet évènement dédié au renouvellement des générations, entend *« attirer des gens qui ne sont pas forcément du milieu agricole »*, commentent Thibaut Renaud et Quentin Barge. Le sujet est sérieux et compte parmi les grandes causes défendues par les JA. Une mini-conférence sera d'ailleurs consacrée à cet enjeu le dimanche matin, informent les deux responsables. Bien entendu, les Terres de Jade ne renieront en rien leurs racines avec le concours départemental de labours le samedi et la finale régionale le dimanche. Une dizaine de concurrents sont annoncés pour la manche départementale, révèlent les jeunes de Bourbon qui comptent parmi eux quelques amateurs de labours à l'instar de Quentin.




Le logo Terre de Jade, nouveau symbole de cette fête de l'agriculture

## Un programme très riche

Durant deux jours, c'est un programme très riche et plein de belles surprises que le comité organisateur a concocté. Le célèbre moiss'batt cross verra s'affronter une dizaine de machines. Tout aussi spectaculaire, une épreuve de tracteur pulling devrait se dérouler cette année dans le cadre de la fête. Ces premières Terres de Jade bourbonnaises accueilleront un concours de moutons charollais, un concours de bovins charolais, un concours de chevaux auxois, comtois et percherons.
Un concours de tonte est également prévu, de même que des démonstrations de chiens de troupeaux…
Les plus jeunes pourront s'amuser sur le village enfants. Les agricultrices de Saône-et-Loire ont prévu d'y animer des petites pièces de théâtre.
Les grands-pères et les passionnés de vieilles mécaniques pourront admirer les machines anciennes présentées par les collectionneurs de l'Amicale rétro machine agricole. À deux pas des usines FPT qui fabriquent encore aujourd'hui certains moteurs de gros automoteurs agricoles, impossible de ne pas évoquer leurs ancêtres que sont les machines agricoles Puzenat fabriquées autrefois à Bourbon-Lancy.

MARC LABILLE

## Le Beurdin sera de la partie

**Ces premières Terres de Jade version bourbonnaise auront pour mot d'ordre « le Beurdin retourne Bourbon ! ». C'est un clin d'œil au fameux Beurdin de la Tour de l'Horloge à l'entrée du joli quartier médiéval de Bourbon-Lancy. Il s'agit d'un automate qui sonne la cloche du beffroi toutes les heures en tirant la langue aux passants. Le Beurdin de Bourbon fait l'objet d'un véritable culte puisqu'il est même à l'origine d'une confrérie !**

Apiculture

# Un paysage régional qui évolue

En Bourgogne Franche-Comté, la production de miel a retrouvé des couleurs en 2020, dans un contexte général de montée en puissance de l'agriculture biologique.

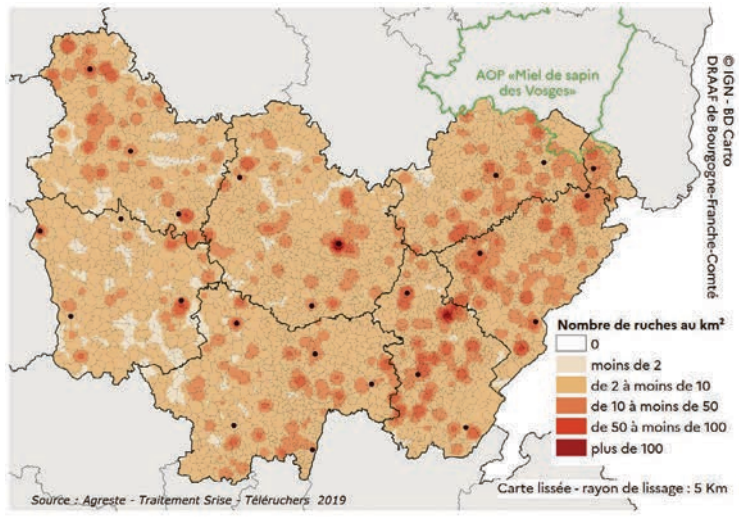
L'année 2019 aura été marquée par une forte baisse de la production de miel en Bourgogne Franche-Comté. C'est ce que confirme une étude d'Agreste, diffusée au mois de juillet, et qui fait le point sur le secteur de l'apiculture régionale. Cette baisse, après une année 2018 de ce point de vue, exceptionnelle, s'explique, en partie, par de mauvaises conditions météorologiques au printemps, suivies d'un été caniculaire. L'hiver doux et le printemps 2020, favorable à un démarrage précoce de l'activité de butinage, permettaient de penser que les courbes de production seraient mieux orientées et ce fut le cas : les ruches de BFC ont livré 2 747 tonnes de miel en 2020, contre seulement 1 370 tonnes l'année précédente. En nombre de colonies déclarées, notre région représente 6,7 % des ruches françaises, en milieu de tableau, mais loin derrière l'Occitanie ou Rhône-Alpes Auvergne.

## Une majorité de professionnels

Les 4 100 apiculteurs de Bourgogne Franche-Comté rassemblent 105 400 colonies mais une énorme majorité (93 %) exploite moins de 50 ruches. Un peu plus de la moitié des ruches de BFC (52 %) sont exploitées par des apiculteurs professionnels, le reste dépendant de pluriactifs ou d'amateurs. Les départements de BFC comptant le plus d'apiculteurs (toutes catégories confondues : amateurs, pluriactifs, professionnels) sont le Doubs (846), la Saône-et-Loire (763) et la Côte-d'Or (666). L'Yonne en comptabilise 427 et la Nièvre, 288. En nombre de colonies, le classement n'est pas identique puisque c'est le Jura qui arrive en tête (21 166), devant le Doubs (18 221) et la Côte-d'Or (17 245). L'Yonne rassemble 14 401 colonies et la Nièvre, 6 330. En BFC, une proportion importante de miel de forêt est produite en comparaison avec la moyenne française (16 % du total contre 5 %). Cela peut s'expliquer par la part importante occupée par les surfaces boisées sur la région (36 % du territoire). Assez logiquement, le miel de lavande représente une part infime du miel produit en BFC (1 % contre 8 % sur le plan national). La différence est aussi notable au niveau du miel de tournesol (2 % en BFC, 8 % sur le plan national).

## Hausse des apiculteurs bio

Avec 43 % des volumes de miel concernés, la vente directe est le créneau de commercialisation le plus important pour l'ensemble des producteurs de BFC. Il est suivi par les magasins spécialisés (19 %) et les conditionneurs (11 %). Autre fait notable : depuis 2016, la proportion d'apiculteurs en agriculture biologique a fortement progressé (+ 140 %). En 2019, les ruches en conversion représentaient un tiers des ruches comptabilisées en AB. Les départements du Jura et de l'Yonne se démarquent par un nombre de ruches en agriculture biologique et en conversion plus important que dans les autres départements. La production de miel biologique concerne donc 60 apiculteurs de Bourgogne Franche-Comté pour 10 539 ruches, dont un tiers est en conversion.




Cette carte montre la densité des implantations de ruches sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

BERTY ROBERT (AVEC AGRESTE)

Innovations

# *Made in Jura* récompense deux entreprises agricoles

L'association d'entrepreneurs *Made in Jura* a remis ses premiers prix à sept entreprises jurassiennes innovantes dont deux œuvrent dans les secteurs agricole et viticole.

L'association *Made in Jura* regroupe des entreprises jurassiennes qui souhaitent collaborer et s'entraider. Pour récompenser des adhérents ayant mis en place des initiatives vertueuses et exemplaires attestant du dynamisme du département et de son tissu économique, des prix Made in Jura ont été décernés pour la première fois cette année. Sept lauréats, sur vingt-sept candidats, ont été choisis par un jury de professionnels, présidé par Yves Benoît-Guyod, membre fondateur de l'association et ancien directeur des entreprises et de l'innovation à la CCI du Jura. Un huitième prix, le coup de cœur du public, a été attribué après un vote en ligne. Industrie, textile, viticulture, photographie, fablab, artisanat, aquaponie… Les profils des lauréats sont variés mais tous ont en commun d'innover dans leur domaine d'activité, que ce soit technologiquement, socialement ou écologiquement. *« Le nombre et la qualité des dossiers témoignent de la vivacité et de la diversité du tissu économique jurassien »,* estime Olivier Morin, président de *Made in Jura*.

*« Le but de ces prix est de mettre en avant des entreprises et des associations dynamiques, avec un ancrage jurassien fort et attentives à leur impact positif sur le territoire ».*

## 350 entreprises fédérées

L'association regroupe aujourd'hui 350 entreprises, employant 4 500 salariés. *« Nous enregistrons une cinquantaine de nouvelles adhésions chaque année »,* précise le président. La marque *Made in Jura* a été lancée en 2003 par le Conseil général pour promouvoir les entreprises locales. La loi NOTRe de 2016 ayant restreint les compétences économiques du département, la marque est depuis portée par l'association d'entrepreneurs. Son but est non seulement de communiquer sur le savoir-faire de ses adhérents tout en affirmant leur appartenance territoriale, mais aussi de leur offrir la possibilité de collaborer, s'entraider et se développer grâce à leur mise en réseau. Pour afficher le logo *Made in Jura* accompagné de son numéro d'adhérent sur ses produits et outils de communication, les membres doivent garantir qu'au moins la moitié du prix de revient de leur produit est d'origine jurassienne. Ce logo se retrouve aussi sur des drapeaux. *« Il est devenu un véritable emblème de notre département »,* précise Olivier Morin. *« Il permet aux Jurassiens fiers de leur appartenance de montrer leur provenance, souvent dans un esprit de dépassement de soi et d'exploits sportifs. Ce sont des valeurs que partagent les entrepreneurs adhérents. On a ainsi pu voir ce drapeau aux sommets du Mont-Blanc et du Machu-Picchu, au Pérou ! »*



Photo : MDP

Sherpa protège les grains de raisins fragiles tout en soulageant le travail du porteur.

## Ferme symbiotique et aide à la vendange

Parmi les huit premiers lauréats distingués cette année dans le cadre des prix *Made in Jura* figurent deux initiatives en lien avec les univers agricole et viticole. La première a été récompensée dans la catégorie Création. Il s'agit de la ferme symbiotique de Robin Eme qui produit des micropousses en aquaponie, à Clairvaux-les-Lacs, près de Lons-le-Saunier. La seconde, en catégorie Partenariat, a uni la société de plasturgie MDP, à Dampierre, et le domaine viticole de Sainte-Marie, à Saint-Germain-lès-Arlay. Les deux ont conçu et développé Sherpa, un dispositif qui permet de remplacer les hottes de vendanges. Il évite l'écrasement des raisins fragiles tout en améliorant le confort des porteurs. Il s'agit d'un système de bretelles sur lesquelles se fixent des caisses devant et derrière. Sherpa procure un double avantage lors des vendanges : sa conception ergonomique améliore le confort de travail des porteurs et équilibre le poids des raisins sur le corps. Il permet aussi le transport en caisses dès la cueillette, ce qui évite l'écrasement des grains lors du transvasement de la hotte. Testé au domaine jurassien, il y sera utilisé dès les vendanges de septembre. Il sera commercialisé auprès des vignerons mais aussi vers les producteurs de fruits fragiles. Racheté en 2020 par Bertrand de Sainte-Marie, chef d'entreprise à la retraite, et Nicolas Cottier, technicien viticole, le vignoble s'étale sur quatorze hectares, encépagés à 60 % de savagnin quand la moyenne jurassienne est de 17 %. Il produit 60 000 bouteilles par an.

SÉBASTIEN CLOSA

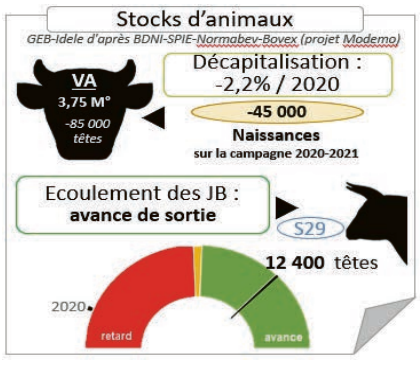
# Bovins

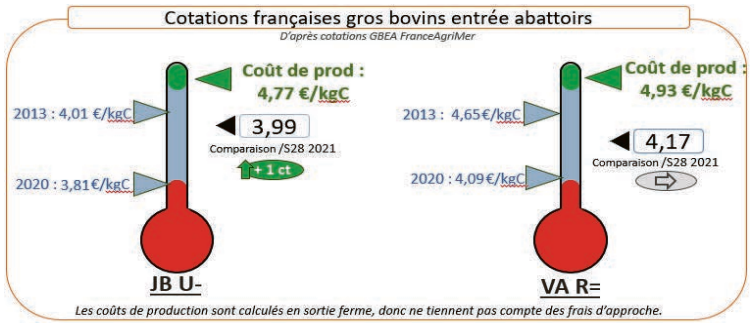
MAJ 28/07/2021

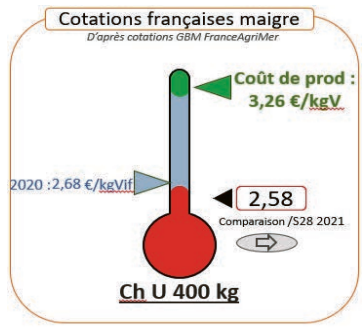
## Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 29

| | Abattages France | Exports vif *(têtes dont veaux)* | | | Effectifs et sorties | | Cotations françaises | | | Cotations Italie | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total Gros bovins *(têtes)* | Italie | | Espagne | | Ecoulement JB viande : avance de sortie | VacheV R= *(€/kgC)* | JB U- *(€/kgC)* | Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)* | JB U Modène *(€/kgC)* | |
| **Références** | **59000 (53 000 si 4 jours)** | **18300 (% /sem.2020)** | | **8900 (% /sem. 2020)** | | **Abattage hebdo = 12500 têtes** | **4,93** | **4,77** | **3,26** | **Evol 2021/2020** | |
| **S25** | 57 700 | 18 644 | -9% | 6 753 | -20% | -10 300 0 sem. | 4,15 | 3,96 | 2,65 | 4,42 | +6% |
| **S26** | 58 399 | 18 424 | +7% | 6 921 | -21% | -10 500 0 sem. | 4,16 | 3,97 | 2,63 | 4,42 | +6% |
| **S27** | 60 279 | 19 687 | +24% | 7 839 | -4% | -11 100 0 sem. | 4,17 | 3,97 | 2,60 | 4,42 | +7% |
| **S28 (4 jours ouvrés)*** | 53 011 | 7 414 | -58% | 4 212 | -51% | -12 300 0 sem. | 4,17 | 3,98 | 2,58 | 4,45 | +8% |
| **S29** | 58 627 | 19 676 | +79% | 7 849 | +100% | -12 400 0 sem. | 4,17 | 3,99 | 2,58 | 4,49 | +9% |
| ***Evolution cumul 2021/2020*** | *+3%* | *+5%* | | *+5%* | | | | | | | |

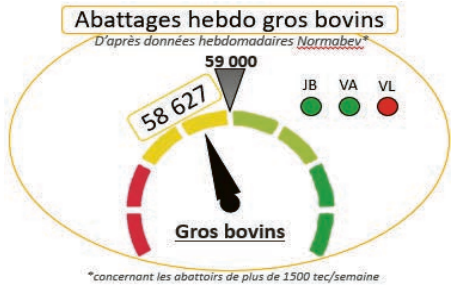


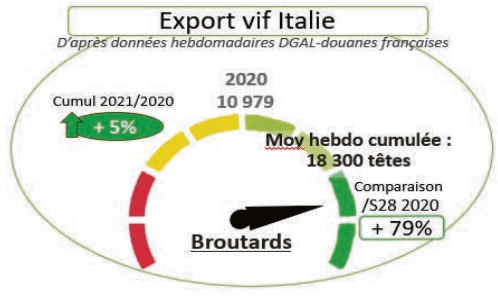










* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

Effectif global : 216 - Taux de vente : 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 109 - Taux de vente : 85%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Broutards :** l'ambiance commerciale ne semble toujours pas repartie pour bénéficier d'une hausse dans les semaine prochaines. L'export risque de ralentir la semaine pro-chaine, semaine du 15 aout, nous restons néanmoins ouvert. **Laitonnes :** Demande toujours forte. Cours reconduits. | M | U | 250 - 300 | - | - | 2,55 € | -0,02 |
| | | | 350 - 400 | - | - | - | = |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 97 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Génisses | F | U | 24 à 36 mois | 2,16 € | 2,65 € | 2,45 € | +0,13 |
| **Vaches / Génisses :** La demande n'a jamais été aussi forte à cette période de l'année, les cours s'envolent une nouvelle fois et redonne le moral aux éleveurs. | F | U | - 5 ans | 2,27 € | 2,44 € | 2,36 € | +0,04 |
| | | | 5 à 10 ans | 2,08 € | 2,41 € | 2,29 € | +0,12 |
| | | | +10 ans | 1,96 € | 2,24 € | 2,14 € | +0,08 |

# Ovins

## OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 09/08/2021

Effectif total: 725 - Taux de vente: 99 %

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **AGNEAUX :** Présentation d'une qualité correcte avec des lots bien triés. En revanche, les cours baissent nettement cette semaine. Cela s'explique par la faible concurrence à l'achat d'une part et a une faible demande d'autre part. Tendances à confirmer lors du prochain marché. | M | U | 32 - 38 kg | 3,18 € | 3,53 € | 3,28 € | - |
| | | | 38 - 44 kg | 3,11 € | 3,41 € | 3,27 € | - |
| | | | 44 - 50 kg | 3,03 € | 3,24 € | 3,13 € | - |
| | | | > 50 kg | 2,70 € | 2,88 € | 2,77 € | - |
| **BREBIS :** Des bons lots présentés en général. La vente est fluide avec des cours en légère hausse dans les brebis lourdes > 60 kg. | F | R | 32 - 38 kg | 2,67 € | 2,94 € | 2,85 € | - |
| | | | 38 - 44 kg | 2,84 € | 3,08 € | 2,98 € | - |
| | | | 44 à 50 kg | 2,52 € | 2,99 € | 2,90 € | - |
| | | | > 50 kg | 2,11 € | 2,47 € | 2,38 € | - |
| | M F | | Eff. ttal:147 - Tx de vente : 98% | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | F | U | < 60 kg (F) | 1,04 € | 1,06 € | 1,06 € | - |
| | | | > 60 kg (F) | 1,14 € | 1,40 € | 1,25 € | - |
| | | R | > 60 kg (F) | 0,90 € | 1,08 € | 1,02 € | - |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 224 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Brebis :** Les cours s'envolent allant même jusqu'à dépassé des limites jamais connues, les éleveurs sont satisfait et surpris à la fois. A vérifier dans les semaine prochaines. Cours haussier. | F | U | < 60 kg | 1,11 € | 1,63 € | 1,32 € | +0,14 |
| | | | > 60 kg | 1,28 € | 2,05 € | 1,51 € | +0,18 |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

CAPRINS
Effectif total : 89 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Caprins:** Forte demande, cours haussiers | F | Première qualité | | 9 € | 63 € | 46 € | = |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE
Effectif total : 437 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Agneaux :** la qualité des animaux présentés est bonne. Cours reconduits à haussier. | | U | de 32 à 38 kg | 3,41 € | 3,81 € | 3,61 € | +0,05 |
| | | | de 38 à 44 kg | 3,46 € | 3,69 € | 3,55 € | +0,02 |
| | | | > 44 kg | 2,86 € | 3,40 € | 3,24 € | +0,03 |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 04/08/2021

AGNEAUX MAIGRES
Effectif total : 238 - Taux de vente : 100%

| RACE | | Conformation | POIDS | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Agneaux maigres | | U | 25-35 kg | 71 € | 92 € | 92 € | +20,0 |

# Matériel

## Tracteur

**01 -** Vds poules de réforme 2,50 euros.
✆ **06 62 27 62 71 ou 04 74 50 15 32 HR**

## Travail du sol

**55 -** Vds charrue Grégoire Besson SPK9 mono roue 6 fers TBE 5.000 euros HT à débattre
✆ **06 82 91 86 76**

**57 -** Vends charrue Overum Sweden, 4 socs, sécurité hydraulique + mécanique sur disques, état presque neuf, 2.900 euros
✆ **06 04 02 37 56**

## Récolte

**21 -** Vends cause retraite MB JD 9640 WTS Hillmaster avec chariot de coupe, coupe à colza, année 2006, parfait état, dispo. après moisson, 82 000 euros (3002)
✆ **06 89 78 14 38**

**21 -** Cause retraite vend MB JD 950, bon état (3208)
✆ **06 72 32 76 59**

## Divers

**07 -** Vds piquets de clôture fendus à la main châtaigniers : 1,80m : 1,80 Euros ; 1,60m :1,60Euros
✆ **07 87 05 20 20**

**21 -** Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3204)
✆ **06 30 11 59 25**

**21 -** Cause retraite vend charrue Radewerque 5 fers, - pulvé Hardy 24 m., - roue étroite, - 2 jumelages (3203)
✆ **06 70 29 29 32**

**67 -** Vends pour asperge butteuse a fléaux, laveuses tradition et électronique armoire de douchage, pulvé traîne Myers et pulvé porte Cima,éplucheuse Hepro Arceaux et ancres pour tunnel 5,5 m,plant de fraisier frais Tray et WB (Mazzoni), équeuteuse et ventilateur oignon.
✆ **06 14 36 28 98**

**89 -** Cause décès vend tracteur Soméca 670 + chargeur, - MB Clayson 133, - déchaumeur Soméca 2 rangées 3 m., - charrue Kverneland 3 fers, - andaineur Kuhn GA 3501 GM, - remorque en bois, - dessileuse pailleuse Audureau (3102)
✆ **06 75 40 84 50**

**89 -** Vend arrière camion, passe aux mines, 9 m x 2.40, 10 T., prix à débattre (3206)
✆ **06 75 23 87 61**

# Achat-Vente

## Récolte

**21 -** Vend foin luzerne ou trèfle 2ème coupe, bottes carrées 250 - 90 - 120, prix: 270 euros/tonne (3207)
✆ **06 77 96 42 98**

**26 -** Recherche coupe tournesol avec broyeur ou bien cueilleur à 60cm.
✆ **06 24 01 73 22**

## Fourrage

**18 -** Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90.
✆ **06 23 87 29 52**

**67 -** Vends luzerne ou trèfle enrubanné bio, 67 Eberbach
✆ **06 87 13 98 02**

## Propriété

**15 -** Recherche exploitation agricole. Urgent. Bâtiments, terrains, maison. Appelez moi au :
✆ **06 71 54 90 74**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

**69 -** Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, mécanisable, prés (3003)
✆ **06 10 43 35 81**

## Terrain

**26 -** Vds terrain avec tilleuls et bois de pins.
✆ **07 60 11 68 86**

**71 -** Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

# Location

## Immobilier

**26 -** Eleveur ovin lait loue fromagerie (mise en service en 2019) et propose contrat laitier. Les personnes intéressées auront un statut artisan fromager.
✆ **06 60 04 57 92**

# Emploi

## Offre

**18 -** Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

**21 -** Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (3209)
✆ **06 86 95 22 86**

**21 -** Domaine viticole familiale 8 kms Sud Dijon cherche conducteur enjambeur, CDD, 10 jours, 20 septembre (3202)
✆ **03 80 52 45 51**

**69 -** Recherche vendangeurs H/F 14 septembre motivés ou expérimentés nourris logés ou grande journée.
✆ **06 44 22 82 89**

**69 -** Beaujolais ch. vendangeurs (euses) 10 jours nourris logés vers le 20 septembre.
✆ **06 75 67 98 99 après 19 h**

**69 -** Cherche vendangeurs (euses) motivés nourris logés, environ une semaine mi-sept.
✆ **06 78 43 12 72**

**74 -** Recherche formateurs techniques agricoles animales et bioécologie en CDI. Plus d'info sur site MFR des Dronières à Cruseilles. Envoyer CV à mfr.dronières@mfr.asso.fr
✆ **06 45 13 05 00**

# Animaux

## Bovin

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

**71 -** Vds très bons taureaux charolais 16 à 22 mois, type viande.
✆ **03 85 58 76 55 ou 03 85 57 14 48**

**71 -** Élev limousin vend veaux repro 1 an et taureaux repro de 16-24 mois, génes sans corne, hétérozygotes et homozygotes, contacter le :
✆ **06 17 18 44 26**

**89 -** Vends 20 taureaux charolais 2 ans HBC, - 80 mâles reproducteurs 2020, - 1 taureau 30 mois, - vaches TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

**89 -** Aubracs - Hivert vend annuelle génisses pleines, vêlages nov. déc., sanitaire OK, calmes et belles (3201)
✆ **06 38 83 04 06**

## Caprin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Chien

**21 -** A réserver 2 chiots mâles Border Collie pucés et vaccinés, disponibles le 15 août. Leurs parents travaillent sur troupeaux ovins et bovins. N° de la mère : 250269811215447, n° de siret : 43818541500017 (3210)
✆ **06 78 70 08 41**

## Equin

**63 -** Achète chevaux graissés ou non, à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

**71 -** Vends belle jument comtoise, 5 ans, très docile.
✆ **06 88 59 16 46**




# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

## 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

## 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

## 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

## 4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## DÉMISSION

### IMMO PLACEMENT

**Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe**
**Siège social : 15, place Grangier**
**21000 Dijon**
**320 182 991 RCS Dijon**

Par ASSP du 14/01/2021, Mme Nathalie Fontaine Tranchand a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance. Par ASSP du 12/03/2021, la CONGREGATION DES SŒURS DE ST JOSEPH, sise CARDINALE BATIMENT 3 APPT 325 92RUE ST FRANCOIS DE SALES 73000 CHAMBERY, immatriculée à l'INSEE sous le numéro 323 127 126, s'est porté candidate au conseil de surveillance.

*AL213231144*

## NOMINATION

### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**A.S.D GROUP**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 1, rue du Lavoir**
**21390 ROILLY**
**889 391 231 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/05/2021, la société de droit allemand FARG AND CO GMBH, au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 22 Heinrich-Barth-Strasse 66115 SAARBRÜCKEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro HRB 107335, a été nommée à compter de ce jour en qualité de Présidente en remplacement de Madame Francine GUENOT, démissionnaire.

POUR AVIS

La Présidente

*AL213231216*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### A. LOURY CONSULTANT

**SARL à associé unique**
**au capital de 1000 €**
**Siège social**
**1 Chemin d'Aillant Bleury**
**89110 POILLY SUR THOLON**
**892 619 487 RCS SENS.**

TRANSFERT DE SIÈGE

D'une décision de l'associé unique du 01/07/2021, le siège social a été transféré au 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Batiment B Résidence Vincennes 21000 DIJON, à compter du 01/07/2021. Gérant : Monsieur Antonin LOURY, demeurant 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Batiment B Résidence Vincennes 21000 DIJON. Modification des statuts en conséquence. La société qui est immatriculée au RCS de SENS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON

*AL213231015*

### AVIS DE PUBLICITE

**CACCAMO**
**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 17 rue de LUX**
**21260 VERONNES**
**RCS DIJON 753 532 779**

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/05/2021, il résulte que :

A compter du 01/06/2021 :

Le siège social situé 17 rue de LUX 21260 VERONNES a été transféré à GEMEAUX (21120), ZA des CHEVRIERES.

La page de garde ainsi que l'article 4 « siège social » des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

*AL213231214*

ACTIGEST S.A.R.L

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**DYM**
**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 806 RUE DE LA PIECE CORNUE**
**21160 MARSANNAY LACOTE**
**539 044 958 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 14 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 806 RUE DE LA PIECE CORNUE 21160 MARSANNAY LA COTE au 13 RUE DE SAINT VINCENT DE PAUL, 21000 DIJON-21000, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis
La Gérance

*AL213231228*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

## MODIFICATION DE CAPITAL

### LA CAVE DE LA CITÉ

**SAS au capital de 10.000 euros**
**siège social : 7bis rue du Chapeau Rouge**
**21000 Dijon**
**892 832 544 RCS Dijon**

En date du 03 août 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 75.500 euros afin de le porter à 85.500 euros.

pour avis

*AL213231231*

### LE COMPTOIR DU CHEF

**SAS au capital de 10.000 euros**
**siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge**
**21000 Dijon**
**892 615 220 RCS Dijon**

En date du 03 août 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 55.500 euros afin de le porter à 65.500 euros.

Pour avis

*AL213231232*

### LA TABLE DU CHEF

**SAS au capital de 10.000 euros**
**siège social : 7bis rue du Chapeau Rouge**
**21000 Dijon**
**892 554 148 RCS Dijon**

En date du 03 août 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 63.000 euros afin de le porter à 73.000 euros.

Pour avis

*AL213231233*

## MODIFICATION DE STATUTS

### NOMINATION CO-GÉRANT - TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

**SCCV MANGIN 6**
**Société civile de construction vente**
**au capital de 1 000 euros**
**Ancien siège social : 16 rue des Saverney**
**21121 FONTAINE LES DIJON**
**Nouveau siège social :**
**19 avenue Albert Camus**
**21000 DIJON**
**RCS DIJON 843 723 487**

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte a :

- décidé de transférer le siège social de la société à compter du 30 juin 2021 du 16 rue des Saverney 21121 FONTAINE LES DIJON au 19 avenue Albert Camus 21000 DIJON et en conséquence de modifier l'article 4.
- Nommé la société ZEPHYR, dont le siège social est 129 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS numérotée 432 769 966 au RCS PARIS, comme co-gérant sans limitation de durée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON

Pour avis. La Gérance

*AL213231213*

### SEMA

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 460 992,25 euros**
**Siège social : 1 rue Lucien Perriaux**
**21200 BEAUNE**
**RCS DIJON 330 861 055**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021, après avoir constaté que les mandats du Commissaire aux comptes Titulaire, la société AUDIT CONTROLE ET CONSEIL et du Commissaire aux Comptes Suppléant, Madame Bénédicte BUSSIERE sont venus à expiration, décide de ne pas les renouveler ni de les remplacer.

Pour avis et mention

*AL213231217*

### ELISA

Par décision du 01/08/2021, l'associé unique de la société ELISA, EURL au capital de 5 000 euros, Siège social : 18 A Rue le Petit Forum, Centre Commercial Claus Sluter 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS DIJON 538 554 940, a décidé, à compter du même jour, de modifier l'objet social pour adopter celui de « tous travaux de maçonnerie générale » et de transférer le siège social pour le fixer au 51 rue de la Vanoise 21110 GENLIS. Les articles des statuts relatifs à l' « objet social » et au « siège social » ont été modifiés en conséquence.

Pour avis – La gérance

*AL213231219*

### GRAND

**SAS au capital de 350.000 €**
**Siège social : 8 rue du Champ aux Prêtres**
**21850 SAINT APOLLINAIRE**
**333 997 781 RCS DIJON**

Par décision du 28 juin 2021, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Mr Pierre-Jean MANDRAN, Commissaire aux comptes titulaire et de Mme Anne-Flore MAIRE, Commissaire aux comptes suppléant.

Pour Avis.

*AL213231221*

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA CÔTE D'OR

**Appel à Candidatures du 09/08/2021**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**CHASSAGNE-MONTRACHET:** Vigne en AOC CHASSAGNE MONTRACHET 1er Cru - Urbanisme : zone ZnC de la Carte Communale de la commune Objectif : Maintien du fermier

1 ha 70 a 62 ca

- Clos pitois: AT-100-101[F1]-101[F2] - Francemont: AT-99

**SANTENAY:** Vigne et TAV en AOC BOURGOGNE, SANTENAY et SANTENAY 1er CRU - Urbanisme :Les parcelles sont situées en zone Aa du P.L.U. à l'exception des parcelles AZ 7, 8 et 12 situées en zone N. - Objectif : Maintien du fermier

4 ha 90 a 13 ca

- Beauregard: AZ-7[419](A)-7[419](B)-8[423]-12[426](A)-12[426](B)-24[402]-80[25][F1]-80[25][F2]-81[25] - Derriere le crais: AD-36[1000] - La comme: AY-20[80]-21[81]-22[82] - Les fourneaux: AM-41[618]-42[619]

- Les gravieres: AZ-54[457]-67[447]-70[441] - Peuraine: AN-46[981][F1]-46[981][F2]

**CHEILLY-LES-MARANGES:** Vigne en AOC MARANGES 1er Cru et TAV en AOC MARANGES - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier

1 ha 35 a 71 ca

- En marange: D-26-62-65-66-71-141[65] - Les plantes de marange: D-114-152[137] - Sur le bois: H-86-88-90-91

**REMIGNY:** Vigne en AOC BOURGOGNE, SANTENAY et CHASSAGNE-MONTRACHET - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier

81 a 84 ca

- Les champs claude: A-48 - Les grandes terres: A-89-505[88]-506[88]

**SAMPIGNY-LES-MARANGES:** Vigne en AOC MARANGES 1er Cru - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier

47 a 45 ca

- Maranges: A-286-448[431]-470[287]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/08/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL213231236*

### VIF

SARL au capital de 5 000 €, Siège social à SAINT ROMAIN (21190) 2 rue du Presbytère, 894 398 593 RCS DIJON. Suivant décisions des associés en date du 1er juillet 2021, l'objet social a été étendu à « l'exploitation de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui, au cours de la vie sociale, seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ; la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ; l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ; toutes opérations de négociation, de commission et de courtage», et les statuts ont été mis à jour en conséquence.

*AL213231222*

### G.A.E.C. LECHENEAUT FERNAND ET FILS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 289 653,13 Euros Siège social : 14, rue des Seuillets - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES 342 738 002 R.C.S. DIJON Suivant délibération du 31 juillet 2021, il résulte que : - la dénomination a été modifiée passant de G.A.E.C. LECHENEAUT FERNAND ET FILS à LECHENEAUT FERNAND ET FILS, - la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 31 juillet 2021, sans création d'un être moral nouveau. Le capital et la durée n'ont pas été modifiés. NOUVELLES MENTIONS : FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole OBJET SOCIAL : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation. La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers. Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué. GERANCE : Mr Vincent LECHENEAUT demeurant 14, rue des Seuillets - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES et Mr Philippe LECHENEAUT, demeurant 23, rue Pasteur - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

*AL213231229*

### L'ORME DE BOURGOGNE

**Société civile au capital de 461 000€**
**Siège :**
**15 rue Albert Rémy –**
**21370 PLOMBIERES-LES-DIJON**

Suite au transfert, à compter du 02/08/2021 (suivant AGE du 02/08/2021), du siège social (initialement fixé à MONTBELLET (71260) lieudit « Mercey » , Maison de la Source), et à l'augmentation de capital décidée par la même AGE (augmentation du capital par apport en numéraire de 460 000,00 €, afin de porter le capital de 1 000€ à 461 000€), les mentions à publier sont les suivantes :

DENOMINATION : L'ORME DE BOURGOGNE – FORME : société civile – CAPITAL : 461000,00 € - SIEGE SOCIAL : 15 rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON. – OBJET : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction de tous biens et droit immobiliers. – DUREE : 99 ans à compter du 10/12/2014–GERANCE : M. Gilles BARBIER et Mme Marianne BARBIER née HORMIERE, ts deux demeurant à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) 15 rue Albert Rémy – CESSIONS DE PARTS : Toutes les transmissions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés – R.C.S. : Ancien siège: 808 299 515 R.C.S. MACON - Nouveau siège : R.C.S. DIJON.

Pour avis

La Gérance

*AL213231234*

Kappa Consultants

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**BEAUNE FORMATION**
**SAS au capital social de 10 000 Euros**
**Siège social : 12 rue Gustave Eiffel**
**21200 BEAUNE**
**SIREN 800 159 493 R.C.S. DIJON**

Les mandats de la société SASU DUFETEL, immeuble Plein Ouest 65 rue de la Paix 97133 ST BARTHELEMY, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société FIDALSEC LINSIG, 25 av. du Pdt Kennedy 68100 MULHOUSE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à terme et l'associé unique a décidé le 30/06/2020 de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes.

*AL213231237*

## FUSION

Kappa Consultants

### LES FEUILLES D'OR

**SARL au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social : Place de la République**
**21190 MEURSAULT**
**415 101 435 RCS DIJON**

FUSION

La société LES OPALINES SANTENAY a établi, par acte sous seing privé en date du 04/05/2021, un projet de fusion avec la société LES FEUILLES D'OR, société absorbée, SARL au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est Place de la République 21190 MEURSAULT, immatriculée au RCS DIJON sous le n° 415 101 435

La société SGMR étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société LES OPALINES SANTENAY, absorbante, et de la société LES FEUILLES D'OR, absorbée, depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société LES FEUILLES D'OR a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

*AL213231005*

## CESSION

### AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LUTHENAY-UXELOUP (58) du 20 juillet 2021, enregistré à SPFE de NEVERS le 26/07/2021, Bordereau 2021/00029493, M. Jean MAENHOUT, demeurant à LUTHENAY-UXELOUP (58), La gare a cédé à la Société SASU JEAN MAENHOUT, Expert foncier et agricole, au capital de 5 000 euros dont le siège social est sis 27 avenue du Général de Gaulle à NEVERS (58000), immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°900 529 231 l'ensemble des droits mobiliers incorporels et corporels composant son cabinet d'expertise foncier et agricole moyennant le prix principal de 90 000 eurosuros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la publication au BODACC au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance.

*AL213231212*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### ETABLISSEMENTS JACQUOT

**SARL au capital de 7 622,45 €**
**siège social**
**67 Rue de Marsannay, 21300 CHENOVE**
**383 571 627 RCS DIJON**

AGE du 30/04/2021 : nomination cogérant M. Damien BARISSET (7 Rue Général Duplessis

21600 LONGVIC.

Pour avis

*AL213231192*

### SCI BOURGEX

**SCI au capital de 132.525 €.**
**Siège: 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON**
**439 898 511 RCS DIJON.**

L'AGO du 15/06/2021 a nommé Gérant VASCO, SAS au capital de 2.678.648 euros, sise 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON, 384 098 299 RCS DIJON, en remplacement de M. Roland VASSARD. RCS DIJON

*AL213231201*

### SCI IMMOLOG

**SCI au capital de 1600€.**
**Siège: 4 av de la 1ère Armée**
**21000 DIJON**
**388 657 702 RCS DIJON**

L'AGO du 15/06/2021 a nommé Gérant VASCO, SAS au capital de 2.678.648 euros, sise 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON, 384 098 299 RCS de DIJON, en remplacement de M. Roland VASSARD. RCS DIJON

*AL213231203*

### AVIS

**SCI ROCARD IMMO**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social : 11 Bd Rembrandt**
**Bâtiment B1**
**21000 DIJON**
**878 964 006 RCS DIJON**

L'A.G.M. du 30/06/2021 a désigné en qualité de nouveaux cogérants pour une durée indéterminée à compter du 30/06/2021 : M. Guillaume GODIN, demeurant 27 Avenue du Général Leclerc - 52000 CHAUMONT et M. Xavier VINSON, demeurant 50 Rue Pierre de Saint Jacob - 21000 DIJON.

Pour avis

La Gérance

*AL213231210*

### SARL XYZ

Par décision du 02/08/2021, les associés de la société SARL XYZ, SARL au capital de 2 000 euros, Siège social : 16 rue Paul Langevin 21240 TALANT, RCS DIJON 898 847 488, ont nommé aux fonctions de cogérante de la société Madame Allyson TAMIN, demeurant 16 rue Paul Langevin 21240 TALANT.

Pour avis – La gérance

*AL213231218*

## POURSUITE D'ACTIVITÉ

### GAEC DU PRE D'AMONT

**au capital de 204 290 euros,**
**siège social : 5 Route de Genlis**
**21110 VARANGES,**
**341279453 RCS DIJON**

AGE du 08/07/2021: prorogation de la durée de la société de 99 ans à compter du 04/06/2027, expirant le 04/06/2126.

Pour avis.

*AL213231143*

## NON DISSOLUTION

### DECO DIJON

**SAS au capital de 10 000 €**
**Siège social :**
**Centre Commercial Grand Quetigny -**
**Avenue de Bourgogne 21800 QUETIGNY**
**878 970 953 RCS DJION**

L'assemblée générale mixte du 30/06/2021, statuant en conformité des articles L.227 1 et L.225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Le Président.

*AL213231220*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### AUTO DIJON DEAL

**SARL au capital de 40 000 €**
**siège social**
**71 rue Monge 21000 Dijon**
**39256108000012 RCS Dijon**

Le 23 juillet 2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société le même jour, a nommé le liquidateur, Pinget Philippe 19 rue des Grives 21110 Longchamp, siège de la liquidation. Mention au RCS Dijon

*AL213231103*

### EARL FRANCOIS JACKY

**EARL au capital de 395 000 €**
**siège social**
**2, Rue de Verdun**
**21470 BRAZEY EN PLAINE**
**508 145 018 RCS DIJON**

AGE du 31/12/2020 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Monsieur Charles-Henri FRANCOIS (Chemin de Saule, 21220 BROCHON), siège de liquidation : siège social.

Pour avis.

*AL213231121*

### K'MEDIA

**SARL à associé unique en liquidation**
**au capital de 1€**
**25 Rue de la Manutention**
**21000 Dijon**
**878 893 817 RCS Dijon**

Par décision du 02/02/2021, l'associé unique, statuant en vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 31/10/2020, donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2020.

Mention faite au RCS de Dijon.

*AL213231131*

### GAEC PITOLLET

**Groupement agricole d'exploitation en commun**
**Au capital de 111 882.33 euros**
**Siège social : VERONNES**
**21260 SELONGEY**
**322 258 625 RCS DIJON**

Aux termes d'une AGE en date du 15/07/2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2021 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur Rémy PITOLLET, demeurant 22 rue de Til-Châtel – 21260 VERONNES et Monsieur Sylvain PITOLLET, demeurant 2 rue Derrière l'Eglise – 21260 VERONNES, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 22 rue de Til-Châtel – 21260 VERONNES.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Les liquidateurs

*AL213231208*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE BRIAND Société en nom collectif en liquidation

Au capital de 20 000 euros Siège social : 1 avenue Aristide Briand 21000 DIJON Siège de liquidation : 19 Chemin de Grancey 21380 MESSIGNY-LES-VANTOUX 790 689 525 RCS DIJON L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 JUILLET 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian LACROIX, demeurant 19 Chemin de Grancey 21380 MESSIGNY-LES-VANTOUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 Chemin de Grancey 21380 MESSIGNY-LES-VANTOUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur.

*AL213231223*

### SARL LINARALO EN LIQUIDATION

**au capital de 50 000 euros**
**Siège : 39 Rue Monge - 21000 DIJON**
**Siège de liquidation : au domicile de M. Lionel CALONGE -**
**134 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON**
**531 673 010 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 30/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Lionel CALONGE, demeurant 134 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur susvisé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL213231224*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 02/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : TCD INVEST ; Siège social : ZAC du Grand Pasquier - route d'Esbarres - 21470 BRAZEY EN PLAINE ; Objet social : la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières ou civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la réalisation de prestations de services techniques, administratives, consulting et autres, au profit de toutes sociétés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Coskun DELICE demeurant 30, Route de Dijon - 21470 BRAZEY EN PLAINE ; Immatriculation de la Société au RCS de DIJON ; Pour avis, la Gérance.

*AL213231206*

### AVIS DE CONSTITUTION

**BAMILEAN**
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**
**au capital de 261 720 euros**
**Siège social : 3 rue de Cessey**
**21560 REMILLY SUR TILLE**

Par acte SSP du 20/07/2021 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BAMILEAN

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

CAPITAL : 261 720 € divisé en 26 172 actions de 10 € chacune correspondant pour 261 720 € d'apport en nature

SIEGE : 3 rue de Cessey - 21560 REMILLY SUR TILLE

OBJET : La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant dans tout secteur d'activité économique notamment commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes. La société a également pour objet de réaliser directement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : Toutes opérations de cession, donation, apport, apport partiel d'actif, fusion et d'une façon générale toutes transmissions, mutations de la propriété ou de la jouissance d'actions en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, même entre associés, réalisées à titre onéreux et/ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.

PRESIDENTE : Mme Claire BARRET-MARCIANO, demeurant 3 rue de Cessey – 21560 REMILLY SUR TILLE

IMMATRICULATION : RCS DIJON

Pour avis : la Présidente.

*AL213231215*

ACTIGEST S.A.R.L

### CAP'SEA

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 5/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Cap'SEA

Siège social : 7 place St Bernard, 21000 DIJON

Objet social : Marchand, gestion et location de tous biens immobiliers et mobiliers, promotion immobilière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : David Georges Henri CURIE demeurant 7/9 Place Saint Bernard, 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Pour avis

La Gérance

*AL213231226*

### AVIS DE CONSTITUTION

**MORINE**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 166.000 euros**
**Siège social : 14 Bis rue de Moissey**
**21130 AUXONNE**

Par acte SSP du 26/07/2021 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MORINE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 166.000 euros

SIEGE : 14 Bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou location, mais à l'exception de la disposition, de l'immeuble situé à DOLE (39100) – 7 rue Léon Bel, cadastré section DE n°43 (surface 01ha 51a 50ca) (ci-après l'Immeuble), ainsi acquis par la société ; la réalisation de travaux quelle qu'en soit la nature, dans l'Immeuble ; le financement de l'acquisition de l'Immeuble ou des travaux susceptible d'être réalisés dans tout ou partie de l'Immeuble par voie d'emprunt et l'octroi de toutes garanties nécessaires à cet effet.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENTE : GEOGANE, société à responsabilité limitée au capital de 1 001 805 euros, siège 14 Bis rue de Moissey à AUXONNE (21130), immatriculée 454 073 412 RCS DIJON

IMMATRICULATION : RCS DIJON

Pour avis : la Présidente.

*AL213231230*

## NIÈVRE

## NOMINATION

### AVIS

**G. BUCHEZ**
**Société par Actions Simplifiée**
**Au capital de 20 400 Euros**
**Siège social : Route de Marcilly**
**58800 CORBIGNY**
**379 437 387 R.C.S. NEVERS**

Aux termes de décisions en date du 26 juillet 2021, l'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gérard BUCHEZ, Président, avec effet le même jour, soit le 26 juillet 2021, et a décidé de nommer en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée, la SAS PROCURIUM INVESTISSEMENT ayant siège 19, Avenue du Morvan à 71400 AUTUN. Pour avis

*AL583231227*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### VICTOR'S

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 15 000 €**
**Ancien siège social :**
**70, rue François Mitterrand – 58000 NEVERS**
**Nouveau siège social :**
**31 et 33, rue François Mitterrand – 58000 NEVERS**
**534 055 058 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 16/07/2021, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er septembre 2021 :

Siège social :

- Ancienne mention : 70, rue François Mitterrand – 58000 NEVERS

- Nouvelle mention : 31 et 33, rue François Mitterrand – 58000 NEVERS

*AL583231205*

### C2IM CONSEIL

**EURL au capital de 450.000 €**
**Siège social :21 RUE DU MAUPAS,**
**58000 Nevers**
**492 718 333 RCS de Nevers**

En date du 30/07/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 5 rue Dominique Larrey, 18000 Bourges, à compter du 01/08/2021. Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Bourges.

*AL583231223*

## ADDITIF

### TERRIER PROJET

Complément à l'annonce légale parue le 14/05/2021, concernant la SCI « TERRIER PROJET », au capital de 500 euros, dont le siège social était à NEVERS (58000) 22 Rue Anthony Duvivier, immatriculée sous le numéro 492.761.333 RCS NEVERS : M. Cyril SEVIN a été nommé gérant à compter du 25/03/2021, en remplacement de Mme Caroline TERRIER, démissionnaire.

RCS NEVERS.

*AL583231210*

## CHANGEMENT DE NOM

### CHANGEMENT DE NOM

M. BIZET-FRASCALINE (Jérôme, Robert, André), né le 9 juillet 1982 à AVALLON, 89200, FRANCE, demeurant 6 CHEMIN DE VEZELAY, 58140 SAINT ANDRE EN MORVAN, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir FRASCALINE.

*AL583231066*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA NIÈVRE

**Appel à Candidatures**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**Cmne de ANNAY:** ZONE A

Biens loués sur totalité

5 ha 04 a 00 ca

- Les bois clairs: B-134 - Les bruyeres: ZS-46 - Les thebondons: ZS-7

**Cmne de CRUX-LA-VILLE:** ZONE RNU

Biens loués sur partie

5 ha 40 a 95 ca

- Champs depige: YA-70 - Forcy: AE-41[840] - La cour millien: YA-52 - Les imbaults: ZV-59 - Pres davel: YA-103[67](*)-104[104]-105[105]

**Cmne de METZ-LE-COMTE:** ZONE RNU

Vente libre d'occupation après récolte 2021

29 ha 12 a 52 ca

- Cougnon: ZM-62 - La barree: ZD-34 - Le crot colin: ZC-72(*) - Les aubues de basoche: ZM-44(*) - Les champs de cuzy: ZL-7(*)-9 - Les pres verts: ZB-11(*) - Les vallees: ZN-49 - Molemprix: B-888

- Mont barry: ZH-115-122 - Mont gilbert: ZE-60-92 - Pres du saule: ZA-1 - Sous la foret: A-1203 - Volager: B-1328-1341-1390-1396-1398-1399-1418-1441

**Et, par extension,**

**Cmne de AMAZY:** ZONE RNU

3 ha 13 a 88 ca

- Les chassenois: B-446

**Cmne de FLEZ-CUZY:** ZONE: RNU

1 ha 40 a 00 ca

- La grande garde: YA-15

**Cmne de TANNAY:** ZONE NC

2 a 67 ca

- Pre des joncs: A-56

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 30/08/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL583231219*

## MODIFICATION DE STATUTS

### LAITERIE DE BOISFLEURY

**SAS au capital social de 80 000 Euros**
**Siège social : 5 rue de Breugnon**
**BOISFLEURY - 58150 TRACY SUR LOIRE SIREN**
**898 480 009 R.C.S. NEVERS**

Le 15 juillet 2021, le Président a nommé Directeur Général Mme Catherine KLUR demeurant Ferme de Montoing 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN.

Pour avis.

*AL583231089*

Alciat-Juris Société d'avocats

### ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS

**Me Arnaud SARLAT**
**Siège Social : BOURGES**
**4 rue Porte Jaune**
**Cab. Sec. : VIERZON**
**5 ter rue de la Gaucherie**
**NEVERS - 6 rue Hoche**

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

**AGRIBOOSTER**
**SAS au capital de 31 000 euros**
**Siège social : 8 rue Jeanne D'Arc**
**58000 NEVERS**
**RCS NEVERS 843 075 565**

Selon décisions de l'associé unique du 17/06/2021, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

Capital social

Ancienne mention : 1 000 euros divisé en 1 000 actions de 1 euros

Nouvelle mention : 31 000 euros divisé en 1 000 actions de 31 euros

Direction Générale

Ancienne mention : Présidente : Joëlle BUCAILLE née le 14/11/1951 à NEVERS (58) et dmt à NEVERS, 8 rue Jeanne d'ARC / Directeur Général : néant

Nouvelle mention : Présidente Joëlle BUCAILLE sus nommée et domiciliée / Directeur Général : Francis BUCAILLE né le 28/05/1956 à YERVILLE (76) et dmt à NEVERS 8 rue Jeanne d'ARC.

Objet social

Ancienne mention sommairement indiquée :

La Société a pour objet social, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Recherches appliquées en agriculture Formulation de prémix, de fertilisants et de biostimulants.

Nouvelle mention sommairement indiquée :

La Société a pour objet social, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Recherches appliquées en agriculture Formulation de prémix, de fertilisants et de biostimulants.

Les prestations de conseil et accompagnement auprès des entreprises, des particuliers, des collectivités et autres organismes privés.

Le conseil en stratégie, l'organisation, le management, la gestion de systèmes d'information, des ressources humaines, du marketing et de la communication.

La conception et la mise en ½uvre de coachings personnalisés et de services de formations.

Pour avis,

Le Président,

*AL583231204*

### AVIS DE PUBLICITE

**L'ANNEXE**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 38.000 euros**
**Siège social : Le Bourg**
**58 230 MOUX EN MORVAN**
**839 772 787 RCS NEVERS**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26/07/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de restauration rapide, vente de plats à emporter, vente au détail de boissons alcoolisées et non alcoolisées, toutes prestations d'accompagnement de groupes en randonnée.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis,

*AL583231211*

LEGI Société d'avocats CONSEILS

### SCP DES DOCTEURS VETERINAIRES MARTIN – CHAUCHE

**SCP au capital de 39.000 euros**
**Siège social :**
**7 route de Coulanges**
**58000 SAINT ELOI**
**509 239 638 RCS NEVERS**

Assp 31.03.2021 : 1/ modification de la dénomination sociale à compter du 21/06/2021. Ancienne dénomination SCP DES DOCTEURS VETERINAIRES MARTIN – Nouvelle dénomination : SCP DES DOCTEURS VETERINAIRES MARTIN – CHAUCHE. 2/ nomination en remplacement de Florence MARTIN démissionnaire, aux fonctions de co-gérante, à compter du 21/06/2021 et pour une durée indéterminée de Cindy CHAUCHE, 40 rue Henri Choquet - 58640 VARENNES-VAUZELLES. RCS NEVERS pour avis.

*AL583231213*

### CONSTRUCTIONS DU VAL DE LOIRE

L'AGE du 08/07/2021 de la société CONSTRUCTIONS DU VAL DE LOIRE, SARL au capital de 80 000 €, RCS Nevers 394 518 096, a décidé de désigner comme nouveau gérant M. Sébastien CORMIER à compter du 01/09/2021 pour une durée illimitée. M. Pascal CORMIER, gérant actuel, est démissionnaire de ses fonctions à compter de cette même date. Par cette même assemblée, il a été décidé d'actualiser la désignation du siège social de la société, anciennement désigné « Zone Industrielle du Tremblat, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE », devenue depuis «16 rue Robert Nabéris, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE». Pour avis : Pascal CORMIER

*AL583231221*

## CESSION

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 02/04/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS, le 21/06/2021, Bordereau no 2021 0002435N, Case no 5804P01 2021 A 00409. M. AKKUS KURTULUS, demeurant 7, mail du Vernet, 58000 Nevers a cédé à BATI POSE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 euros, ayant son siège social 1 RUE MARTIAL PRADET, 87100 Limoges, 833 419 237 RCS de Limoges, un fonds de commerce de Travaux forestier bûcheronnage, comprenant La clientèle, le nom commercial, l'enseigne, l'actif et le passif sis 7, mail du Vernet, 58000 Nevers, moyennant le prix de 20.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 02/04/2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 7, mail du Vernet - 58000 Nevers. Pour avis,

*AL583231209*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SCI JABI

SCI au capital de 304,9€ Siège social: 30 AVENUE DE PARIS 58320 POUGUES LES EAUX 380295162 RCS NEVERS Le 21/06/2021, les associés ont: pris acte de la démission en date du 21/06/2021. de Jacques Billoué, ancien Gérant ; en remplacement, décidé de nommer Gérant M. Jean-Jacques Billoué, 18 rue Paul Bert 58300 Decize; Mention au RCS de NEVERS

*AL583230968*

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

### CHANGEMENT DE GÉRANT

**DU PRE**
**Société civile immobilière**
**au capital social de 7622.45 Euros**
**Siège social : Donzy le Pré**
**58220 DONZY**
**379 242 894 R.C.S. NEVERS**

Le 30 Juin 2021 l'Assemblée générale a pris acte de la démission de Mme Marie-Henriette PICARD demeurant 1 rue des Maures 58220 DONZY de son poste de gérante à compter de cette date.

Pour avis.

*AL583231200*

**Maître Sylvia JOUMIER**
**Notaire à Lucenay-les-Aix**
**(Nièvre)**
**2, route de Dornes**

### MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**SARL GALLICO, immatriculée au RCS de NEVERS 832 754 154,**
**ayant son siège social à DECIZE (58300),**
**1 Levée de la Jonction**
**au capital social de 6000,00 €.**

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu le 15/07/2021 par Me JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380), Monsieur Sébastien JOURNE, demeurant à CERCY LA TOUR (58340), 4 lotissement Les Petites Brunettes a été nommé unique gérant de la SARL GALLICO. Monsieur David GIBOUT, demeurant à SAINT VINCENT SUR JARD (85520), La Bilonnière, démissionnaire de ses fonctions de co-gérant.

Pour avis.

*AL583231214*

**SCP MARTIN - MARIE,**
**Notaires associés à NEVERS**
**1 Rue Saint Martin.**

### AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération de l'AGO de la S.C.I. LE RELAIS DE LA VIEILLE POSTE, Société civile immobilière au capital de 15.244,90 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 21 boulevard de la République, SIREN n°393274105 et immatriculée au RCS de NEVERS, en date du 11 mars 2021, Monsieur Guy COURBION a été nommé en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Claude COURBION, décédé.

Pour avis

Maître Dominique MARTIN, notaire mandataire.

*AL583231224*

**SCP MARTIN - MARIE,**
**Notaires associés à NEVERS**
**1 Rue Saint Martin.**

### AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération de l'AGO de la S.C.I. LES SABOTS, Société civile immobilière au capital de 15244,90 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 21 boulevard de la République, SIREN n°397488420 et immatriculée au RCS de NEVERS, en date du 11 mars 2021, Monsieur Guy COURBION a été nommé en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Claude COURBION, décédé.

Pour avis

Maître Dominique MARTIN, notaire mandataire.

*AL583231225*

**SCP MARTIN - MARIE,**
**Notaires associés à NEVERS**
**1 Rue Saint Martin.**

### AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération de l'AGO de la S.C.I. LES MARGUERITES, Société civile immobilière au capital de 1524,49 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 21 boulevard de la République, SIREN n° 399710094 et immatriculée au RCS de NEVERS, en date du 11 mars 2021, Monsieur Guy COURBION a été nommé en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Claude COURBION, décédé.

Pour avis

Maître Dominique MARTIN, notaire mandataire.

*AL583231226*

## NON DISSOLUTION

### BIO ETC...

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 7 Lotissement Pré de la Croix**
**58800 CORBIGNY**
**534 456 645 RCS NEVERS**

L'AGE du 21-6-21, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

*AL583231222*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### CMG METRE

**EURL au capital de 1000 €**
**Siège social**
**3 route de corvol 58500 Billy sur oisy**
**852 512 821 RCS Nevers**

Le 30/04/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Corentin Martin, 3 route de corvol 58500 Billy sur Oisy , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nevers.

*AL583230987*

### FREELANCES.EU

**SASU au capital de 1000,0€**
**Siège social**
**29 bis rue de l'abreuvoir 58500 Clamecy**
**539627513 RCS NEVERS**

Le 30/06/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. HENRI LECERF, None None None , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

*AL583230988*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**HOTEL DES GATINES**
**Société Par Actions Simplifiée en liquidation**
**Au capital de 1 000 Euros**
**Siège social et de liquidation:**
**37 route de Chétif Bois**
**58200 COSNE COURS SURLOIRE**
**807 416 813 RCS NEVERS**

L'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 31 mars 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

*AL583231202*

### ARNAUD REBILLARD CONSEIL

**SAS en liquidation**
**au capital social de 5 000 Euros**
**Siège social : 2, impasse des Grands Champs**
**58200 ALLIGNY-COSNE**
**R.C.S. NEVERS 821 799 194**

Par décisions du 23.07.2021, il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23.07.2021. M. Arnaud REBILLARD demeurant 2, impasse des Grands Champs 58200 ALLIGNY-COSNE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Pour avis.

*AL583231207*

### SARL DUPRILOT

**SARL au capital de 7.622 €**
**Siège : 76 RUE DE NIEVRE**
**58000 NEVERS**
**311274492 RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGE du 31/07/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DUPRILOT Marc Paul 7 route des Amognes 58130 ST MARTIN D HEUILLE , et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de NEVERS.

*AL583231215*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er juillet 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

**J.R.F**

**Objet social :** LOCATION IMMOBILIERE

**Siège social :** 11 Chemin du Monceau 58180 MARZY

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Mme FINEL Joelle demeurant 11 Chemin du Monceau 58180 MARZY et M LEROY Robert demeurant 7 rue Saint Etienne 58000 NEVERS

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

*AL583230974*

FIDUCIAL SOFIRAL

### AVIS DE CONSTITUTION

ASSP à NEVERS du 04/08/21: Constitution d'une SAS Dénomination : JUHANE. Siège : 120 Rue de Charleville 58000 NEVERS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10 000 €. Objet:Restauration rapide de cuisine thaï à consommer sur place, à emporter ou par e-commerce (click and collect...) ; Vente de produits d'épicerie fine et de produits dérivés ; Location de salle. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Julien SOTTY, dt 10 Impasse du Caillat 58180 MARZY. Directeur Général: Mme Hanane SOTTY, dt 10 Impasse du Caillat 58180 MARZY. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Le Président

*AL583231208*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2021 il a été constitué une SARL dénommée:

**AGB2M**

**Sigle:** SARL
**Siège social:** 24 rue jean jaures 58000 NEVERS
**Capital:** 95.000 €
**Objet:** Location de meublés et autres locations
**Gérant:** Mme BOUVIER Annie 24 Rue Jean JAURES 58000 NEVERS
**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
*AL583231212*

## AVIS DE CONSTITUTION

**HCH**
**HOME CONCEPT HABITAT**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 2 000 euros**
**Siège social :**
**7 Bis Avenue du Maréchal Leclerc,**
**58200 COSNE SUR LOIRE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cosne sur Loire du 28 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : HCH - HOME CONCEPT HABITAT

Siège social : 7 Bis Avenue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE

SUR LOIRE

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Maitrise d'½uvre - OPC- Economiste de la construction

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 2 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jérôme REUTER né le 31 janvier 1978 à Nevers, demeurant 18 rue de la Vallée de Charrant 58400 MESVES SUR LOIRE,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de NEVERS.
*AL583231217*

Notaires

**SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE**
**Notaires associés**
**3, rue Henri Barbusse**
**58000 NEVERS**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 30 juillet 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DENOMINATION :** SCI DU CHATEAU.

**FORME :** Société civile immobilière

**CAPITAL SOCIAL :** DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270 000,00 €), divisé en 270 parts de MILLE EUROS (1 000,00 €) chacune, numérotées de 1 à 270.

**SIEGE SOCIAL :** POUGUES LES EAUX – 2 rue du Château.

**OBJET :** Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**DUREE :** 50 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.

**RCS :** NEVERS

**ASSOCIES :**

1) Madame Sylvie Germaine Madeleine **CANTREL**, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 2, rue du Château, Née à NEVERS (58000), le 19 février 1962.

2) Monsieur Thierry **BERNARD**, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 2, rue du Château, Né à NEVERS (58000), le 24 août 1963.

**Gérance :**

Madame Sylvie CANTREL et Monsieur Thierry BERNARD pour une durée illimitée

**Cessions de parts sociales :** Libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis, le Notaire
*AL583231220*

# YONNE

## NOMINATION

### FABER FRANCE

**Société par actions simplifiée**
**à associé unique**
**au capital de 908.295 €**
**Siège social :**
**Lieudit Les Frenelleries**
**89150 SAINT-VALERIEN**
**662 025 345 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 19 juillet 2021, l'associé unique a nommé en qualité de Président :

ARC MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 21.564.075 €, 20 Rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris, 423 186 485 R.C.S. Paris, représentée par M. MOREL Henri, domicilié 20 Rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris, en remplacement de PROT Jean-Bertrand, 6 Avenue du Château de Bertin, 78400 Chatou, démissionnaire.
Le Mandataire.
*AL893231258*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### LOURY CONSULTANT

**SARL à associé unique**
**au capital de 1000 €**
**Siège social**
**1 Chemin d'Aillant Bleury**
**89110 POILLY SUR THOLON**
**892 619 487 RCS SENS**

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

D'une décision de l'associée unique du 01/07/2021, le siège social a été transféré au 8 Boulevard Montaigne Appt 14 Batiment B Résidence Vincennes 21000 DIJON, à compter du 01/07/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de SENS.
*AL893231055*

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AC RESTAURATION. Forme : EURL. Capital social : 20000 euros. Siège social : 1 Rue MOZART, 89400 BONNARD. 897500765 RCS Sens. Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 29 juin 2021, de transférer le siège social à Avenue Haussmann, Centre Commercial Géant Casino, 89000 Auxerre. Radiation du RCS Sens et immatriculation au RCS d'Auxerre.
*AL893231221*

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : YVER SCI.

Forme : SCI.

Capital social : 1500 euros.

Siège social : 41 Avenue Yver, 89000 Auxerre.

830439113 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2021, les associés ont décidé, à compter du 2 août 2021, de transférer le siège social à 30 Rue Restif de la Bretonne, 89000 Auxerre.

Mention sera portée au RCS Auxerre.
*AL893231254*

### MAISON BLANCHE

**SCI au capital de 2 000 €**
**Siège social : 5 rue bercier**
**89000 AUXERRE**
**RCS d'AUXERRE 897 520 573**

L'assemblée générale extraordinaire du 06/08/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 06/08/2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 5 rue bercier , 89000 AUXERRE.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 20 rue Marcelin Berthelot, 89000 AUXERRE.

L'inscription modificative sera portée au RCS d'AUXERRE tenue par le greffe du tribunal.
*AL893231257*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### EARL LES PALIS

Exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 156 500,00 € Siège social : 2 rue du Chaudronnier - 89140 PLESSIS SAINT JEAN 454 076 563 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2021, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 149 000 € pour le porter à 7 500 €, par l'annulation de 14 900 parts sociales, à compter de ce jour. Pour avis, le gérant.
*AL893231230*

## CONVOCATION

### AVIS DE CONVOCATION

**Caisse de Congés Payés du Bâtiment**
**De la Région du Centre**
**Agréée par l'Etat**
**(Arrêté Ministériel du 6 Avril 1937**
**J.O. du 9 Avril 1937)**

Convocation des adhérents en Assemblée Générale Ordinaire, en application des articles 19 à 21 des statuts :

Le vendredi 10 septembre 2021 à 9 heures 30

Au siège : 35, rue de Bellecroix 03400 YZEURE.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos (Article 22)

Le Président
*AL893231215*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELARL BRETON MADOIRE - Notaire & Conseils**
**Notaire à BRIENON SUR ARMANÇON (89210)**

### AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON Notaire à BRIENON SUR ARMANÇON (89210) 57 rue de la Porte d'En Haut, le 2 août 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant par M. Jean-Marie Claude TRITTO et Madam Catherine Gabrielle PRINCE, demeurant ensemble à à NEUVY-SAUTOUR (89570) 45 rue de la Gare, mariés à la Mairie de OULLINS (69600) le 18 décembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.
*AL893231231*

## MODIFICATION DE STATUTS

### SCI 14 LOTISSEMENT LE PRIEURE 89140 LIXY

**Société civile immobilière**
**au capital de 160 €**
**Siège social :**
**14 lotissement le Prieuré- 89140 LIXY**
**482 328 853 R.C.S. Sens**

L'AGE du 27/07/2021 a :
-transféré le siège social à EGRISELLES LE BOCAGE (89500) – 2 rue des Fermes
-modifié l'objet social en l'acquisition de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; la réalisation de tous travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation des biens immobiliers détenus par la société ; la mise à disposition à titre gratuit au profit d'un ou plusieurs associés de tout ou partie des biens immobiliers appartenant à la société ; la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.
-augmenté le capital social en numéraires de 32 € pour le porter à 192 € ;
-modifié la dénomination sociale en SCI 14 LOTISSEMENT LE PRIEURE.

Les cogérants.
*AL893231214*

S.J.B. Société d'Avocats

### TRANSFORMATION EN SASU

TECHNO-TEXTILES DE BOURGOGNE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 90 000 euros Siège social : 1 Rue d'Amsterdam - BP 50 89470 MONETEAU 502 321 607 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 30 juillet 2021, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er août 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet social, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 90 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Cyrille BRASSEUR, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Cyrille BRASSEUR demeurant 69 Rue Robert Vignes 10000 TROYES
*AL893231220*

### SOCIETE NOUVELLE RELAIS DU MORVAN

Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros Siège social : Place du Champ de Foire – 89450 VEZELAY 531 018 737 RCS AUXERRE Suivant décision de l'associée unique du 1er juillet 2021, celle-ci a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle et de modifier en conséquence les statuts. A été nommée gérante Mme Agnès MICHON demeurant 17 Rue de Clamecy – 89660 CHAMOUX. Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
*AL893231222*

### ORBIGNY

**Société civile immobilière**
**au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 1 ruelle d'Orbigny**
**89220 PONTAUBERT**
**833 547 201 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale de la société «ORBIGNY» par «LES DOMAINES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social de PONTAUBERT (89220) 1 ruelle d'Orbigny, à CHASTELLUX SUR CURE (89600), La Rivière, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis
*AL893231227*

### BONPLANMICRO

**sigle : bpm**
**SARL au capital de 350.000 euros**
**87 rue de la Vallée Bonval**
**89140 VILLETHIERRY**
**489 701 417 RCS SENS**

Suite AGE du 30/07/2021, transformation de la société en SAS, à compter du 30/07/2021.

Il a été mis fin aux fonctions du gérant M. Franck CHUIN.

Président nommé : M. Franck CHUIN, demeurant : 87 rue de la Vallée Bonval, 89140 VILLETHIERRY.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention au RCS de SENS.
*AL893231237*

### EARL DE SANVIGNE

EARL au capital de 121 745,79 €. Siège social : Grande rue - Sanvigne - 89310 ÉTIVEY. 353 371 032 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2021, la collectivité des associés a : - Pris acte de la démission de M. André PERDU de ses fonctions de gérant. - Nommé M. Thibault NYS, demeurant 1 Petite rue, 89310 ÉTIVEY, aux fonctions de gérant. - Transféré le siège social au 1 route d'Auxerre, 89310 ÉTIVEY. La nouvelle adresse du siège social dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) auprès duquel la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Les décisions prennent toutes effet à compter du 1er août 2021. Pour avis, la gérance
*AL893231245*

### OBJET SOCIAL

Dénomination : BK2A.

Forme : SARL à associé unique au capital de 100000 €

Siège social : 10 Rue Girard, 89000 Auxerre.

RCS AUXERRE n° 891008369

Aux termes d'une décision en date du 04/08/2021, l'associé unique a décidé à compter rétroactivement du 21/05/2021 de modifier l'objet social comme suit : exploitation en location gérance d'un restaurant sous l'enseigne BURGER KING®, restauration rapide sur place ou à emporter.

Les statuts ont été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
*AL893231249*

## CESSION

### AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 juillet 2021 à PRECY SUR VRIN enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 21 juillet 2021, dossier 2021 00025491, référence 8904P01 2021 A 01341, Monsieur Olivier DENIS, demeurant 6 Chemin de la Rudache 89116 PRECY SUR VRIN, a cédé à la SARL DENIS TP, dont le siège est situé 6 Chemin de la Rudache 89116 PRECY SUR VRIN, immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS, Un fonds de travaux publics de terrassement divers, démolition, exploité au 6 Chemin de la Rudache 89116 PRECY SUR VRIN, immatriculé sous le n° 341 544 211 au RCS de SENS, moyennant le prix de vingt-huit mille quatre cent euros (28 400 €) s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour cinq mille huit cent euros (5 800 €) - Aux éléments corporels pour vingt-deux mille six cent euros (22 600 €). La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2021 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 6 Chemin de la Rudache 89116 PRECY SUR VRIN. Pour avis et mention.
*AL893231225*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### IMAGERIE SAINTE MARGUERITE

**SELARL**
**au capital de 5.000 €**
**Siège social :**
**5, avenue de la Fontaine Sainte-Marguerite**
**89000 AUXERRE**
**788 672 889 R.C.S. Auxerre**

Suivant PV des décisions en date du 30/06/2021, la gérance a constaté en entériné la démission du mandat de cogérant à effet du 30/06/2021 de Mr. Claude COUDRON et de Mr. Jean-Michel MATRAND.

Modification en conséquence des statuts de la société.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
*AL893231216*

### AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/07/2021, Monsieur ANDRE JEAN-MARIE, demeurant 14 rue du fresne, 77850 HÉRICY a confié en location-gérance à Monsieur CONTRÔLE TECHNIQUE DU MIGENNOIS, demeurant 1 rue paul painleve, 89400 MIGENNES, son fonds de commerce de : CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE. Sis et exploité au 1 rue paul painleve, 89400 MIGENNES.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 5 ans à compter du 01/07/2021 pour se terminer le 30/06/2026, renouvelable par tacite reconduction.
*AL893231247*

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

## NON DISSOLUTION

### AVIS

**LA CERVOISE A GOGO**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 25 000 euros**
**Siège social : 35 Avenue Jean Mermoz,**
**89000 AUXERRE**
**802 935 536 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 28 juillet 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
*AL893231218*

### RENOVATION ECOLOGIQUE DU BATIMENT

Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 10 000,00 € Siège social : 19 rue Aristide Briand - 89300 JOIGNY 503 168 155 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2021, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce. Pour avis, le gérant.
*AL893231251*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### SCEA DES COMTES

Société Civile en liquidation au capital de 92 800,00 euros. Siège social : 49 route des Comtes – Prunoy – 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE. 351 507 769 RCS SENS. Liquidateur : M. Jean-Pierre HALATRE, 4 Arthey – SAINT MARTIN D'ORDON. Clôture de la liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.
*AL893231232*

### EARL SAFFROY

EARL au capital de 246 500 €. Siège social : Vorvigny, 2 rue de Bussy, Bussy en Othe, 89210 ESNON. 493 231 823 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er août 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée à compter de cette date, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions du gérant. M. Guy SAFFROY, demeurant à ESNON (Yonne), Bussy en Othe, 2 rue de Bussy, Vorvigny, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura à compter du 1er août 2021 les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : Vorvigny, 2 rue de Bussy, Bussy en Othe, 89210 ESNON, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.
*AL893231248*

### EARL DES ÉPINETTES

EARL au capital de 292 000 €. Siège social : 11 rue de Coutarnoux - 89200 THORY. 431 252 634 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination des liquidateurs. Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et a mis fin aux fonctions des gérants à compter de cette date. M. Pascal BALACÉ et Mme Isabelle ROGER, son épouse, demeurant à THORY (Yonne), 11 rue de Coutarnoux, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 11 rue de Coutarnoux, 89200 THORY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.
*AL893231250*

### EARL FRANÇOIS GIBIER

EARL en liquidation au capital de 128 000 €. Siège social : 1 route de Béru - 89700 COLLAN. 801 995 317 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. François GIBIER – 1 route de Béru - 89700 COLLAN. Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.
*AL893231252*

**SA ORECA**
**Expertise Comptable**
**19 rue Delorme 03000 MOULINS**

### AVIS

**CONSTELLATION**
**S.A.R.L en liquidation au capital**
**de 150 000 euros**
**Siège : 6 Rue des Consuls, 89000 AUXERRE**
**Siège de liquidation :**
**31C Rue Château Gaillard**
**41200 ROMORANTIN-LANTHENAY**
**509 907 325 RCS AUXERRE**

L'AG réunie le 24/06/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Claude NAUDION, demeurant 31C Rue Château Gaillard 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 avril 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur.
*AL893231260*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : LE RELAIS Capital : 1000€ Siège social : 6 rue du Centre 89340 Champigny Objet : commerce de détail de produits d'épicerie Durée : 99 ans. Président : M. Naillard Adam Yaro demeurant 5 avenue de la Parisienne 93140 Bondy La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix RCS Sens
*AL893231173*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Aude COLOMBO, notaire à FLOGNY-LA-CHAPELLE, 4, avenue du Professeur Laubry, le 20 juillet 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**DENOMINATION :** LE VILLAGE.

**FORME :** Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.

**CAPITAL SOCIAL :** CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €), divisé en 500 parts de MILLE EUROS (1 000,00 €) chacune, numérotées de 1 à 500.

**SIEGE SOCIAL :** CHENEY (89700) 5 Route Paris Genève.

**OBJET :** Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**DUREE :** 99 ans années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**RCS :** AUXERRE

**ASSOCIES :**

Monsieur Pierre Charles Jean Marie **ROUYER**, et Madame Guylaine Dominique Jacqueline **GUISERIX**, demeurant ensemble à CHENEY (89700), 5, route Paris Genève,

Nés savoir :

- Monsieur **ROUYER** à TONNERRE (89700), le 31 décembre 1960,

- Madame **GUISERIX** à LAGNY-SUR-MARNE (77400), le 8 juillet 1961.

**Gérance :**

**Monsieur et Madame ROUYER**, qui déclarent accepter le mandat qui leur est confié, et précisent ne se trouver dans aucun des cas d'interdiction ou de déchéance faisant obstacle à son exercice.

**Cessions de parts sociales :** Libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis et mention

Le notaire.
*AL893231215*

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 août 2021, à MONETEAU. Dénomination : SARL LE SEREIN. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1.000 euros Siège social : 25 rue des Isles Zone Artisanale Terres du Canada, 89470 MONETEAU. La société sera immatriculée au RCS AUXERRE. Gérant : Monsieur Christophe CHARBONNIER, demeurant 30 Route de la Cour Barrée, 89290 VAUX

Pour avis.
*AL893231219*

**DU HAUTVIGNY**
**Société Civile Immobilière**
**au capital de 2.000 €**
**Siège social :**
**2 rue de la Robineauderie**
**89210 VENIZY**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VENIZY du 2 août 2021, il a été procédé à la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DU HAUTVIGNY

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 2.000 €

SIEGE SOCIAL : 2 rue de la Robineauderie – 89210 VENIZY

OBJET : La Société a pour objet :

- La propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion par location ou autrement et la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous immeubles et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi acquis ou édifiés par la société, dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire par acquisition, crédit-bail ou autrement ;

- La souscription de tous emprunts et de toutes garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social;

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se

rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans

APPORTS EN NUMERAIRE : 2.000 €

GERANCE: Monsieur Maxime DUPONT, né le 24 octobre 1975 à TROYES (10), de nationalité française, demeurant 2 rue de la Robineauderie – 89210 VENIZY.

CESSION DE PARTS :

Toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, y compris par voie de fusion, scission ou apport partiel d'actif, apports à la société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, sauf entre associés ou au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant auxquels cas ces opérations peuvent être effectuées librement, sont soumises à l'agrément de la société donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

Pour avis

*AL893231226*

**Etude des Maîtres Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « Anthony VACCARO et Florent LENNE, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 21 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : achat, vente et gestion de biens immobiliers.

La dénomination sociale est : Les violettes.

Le siège social est fixé à : ROSOY (89100), 32 chemin des Violettes.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (199 200.00 EUR).

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur QUINTY Jacques demeurant 82 Rue Alsace Lorraine 89100 SENS et Madame BOUCLET Pascale 82 Rue Alsace Lorraine 89100 SENS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

Le notaire.

*AL893231228*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** L'ECHEVEAU SOLIDAIRE

**Objet social :** La fabrication, teinture, conditionnement, vente, revente et distribution de laine, fil et objets en rapport avec le tricot, en France et à l'étranger. (UE et hors UE).

La revente de fichiers numériques,

La donation à des associations en lien avec le syndrome de Mc Cune-Albright

Collaboration avec des artistes afin d'utiliser leur travail.

Organisation et présence sur les salons et événements liés aux loisirs créatifs.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

**Siège social :** 20 rue des pierres sèches, les lavaults, 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES

**Capital :** 200 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

**Gérance :** Madame LAGNEAU Aurélie, demeurant 20 rue des pierres sèches, Les lavaults, 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES

*AL893231229*

ARCOGEST expertise comptable • artisanat • conseil • gestion

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 juillet 2021 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING FREDGUI INVEST

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL SOCIAL fixe de : 300 000 euros, divisé en 3 000 actions de 100 euros chacune, attribuées à l'actionnaire unique

SIEGE SOCIAL : 21 Rue de la Croix Jacquelin – 89100 GRON

OBJET : La prise de tous intérêts et participations dans toute société, affaire ou entreprise, par tous moyens de droits, la gestion de ces participations, la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles la société a des participations.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions par l'actionnaire unique sont libres et en cas de pluralité d'actionnaires soumises à agrément de la collectivité des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

PRESIDENT : Monsieur GUILLOUX Frédéric demeurant 21 Rue de la Croix Jacquelin – 89100 GRON

Immatriculation au RCS de SENS

Pour avis,

*AL893231233*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxerre du 30 juillet 2021, il a été constitué une Société à responsabilité limitée dénommée PETER-LAVANDOU présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 25 rue de Valmy, 89000 AUXERRE

Objet social : Loueur de meublés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Ludovic PETER, demeurant 25 rue de Valmy 89000 AUXERRE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis. La Gérance

*AL893231234*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/07/2021, il a été constitué une SAS dénommée : ESSOR CONSULTING Siège social : 162 RUE DE FLAGY, 89340 VILLEBLEVIN Capital : 1.000€ Objet : Toutes activités d'agence de Communication, activité de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports notamment par internet et tout média interactif. Toute activité de relations presse et relations publiques. Toute activité d'agence de publicité, notamment la conception et réalisation de campagnes publicitaires, promotions de ventes et publicité sur lieu de vente. Activité de création graphique et de production vidéo et 3D. L'organisation de tout évènement public, privé ou associatif tels que, conventions, séminaires Président : M. Khamzat SAITAIEV, 29 rue du Petit Aulnay, 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN. Directeurs Généraux : M. Magomed OUSMANOV, 9 Place du Marché, 6 Rue de l'Eglise, 77170 BRIE COMTE ROBERT ; M. Ismaël KHOUSHPAROV, 1 Rue de Berry, 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ; M. Ritchie Hery JEAN-CHARLES, 155 Avenue Châteaubriand, 78250 MEZY SUR SEINE ; M. Islam Adamovitch AMAIEV, 20 Allée de la Sablière, apt H222, 76100 ROUEN Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL893231235*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée unipersonnelle

**Dénomination :**

**AB SPORT HORSES (S.A.S.U.)**

**Siège Social :** 43 lieudit le close 89260 VOISINES

**Capital social :** 2.000 €

**Objet :** Négoce et pension de chevaux et de chevaux de compétition, préparation et entraînement à la compétition sportive équine, location, organisation de manifestations équines.

**Durée :** 99 années

**Président :** M. Lee Alexander JONES, demeurant 43 lieudit le close - 89260 VOISINE

**Conditions d'exercice du droit de vote :** chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** Soumises à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Pour avis.

*AL893231236*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à SENS (89100), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**PARIS PIECES PRESSING**

Capital : 1 000 €

Siège social : 15 Cité Domange, 89100 SENS

Objet : L'import et l'Export en France et dans tous pays de tous produits, marchandises, matériels et outillages industriels, la vente en ligne en France et dans tous pays de tous produits, marchandises, matériels et outillages industriels, toutes études préliminaires, techniques, commerciales et administratives et toutes prestations de services relatives à ces activités.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Youssef NEGGAOUI, demeurant à SENS (89100) 15 Cité Domange

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

*AL893231238*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/07/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAISON HULOTTE

Capital : 1 150 000 €, divisé en 11 500 parts sociales de 100 €.

Siège social : 53-55, boulevard du Mail 89100 SENS

Objet : Ventes d'objets de décoration, bibelots, cadeaux et accessoires ; ventes de poterie et de produits régionaux ; salon de thé, restauration rapide, plats à emporter, ventes de boissons non alcoolisées ; prestations d'hébergement et d'hôtellerie ; prise de participations dans toutes sociétés.

Durée : 99 ans.

Gérante : Mme Agnès MEDIONI demeurant à SENS (89100), 55 boulevard du Mail.

La société sera immatriculée au RCS SENS.

*AL893231239*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/07/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RADS

Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.

Siège social : 53-55, boulevard du Mail 89100 SENS

Objet : Prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines.

Durée : 99 ans.

Président : M. Raphaël ALVES DA SILVA demeurant à VOISINES (89260), Le Petit Champeau. Cession d'actions : Libre entre associés. Agrément de la collectivité des associés pour les cessions avec un tiers.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

*AL893231241*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 05 Aout 2021, a été constituée la société civile dénommée «**EDC IMMO**», siège social : SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 7 allée du Petit Bois.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : acquisition, gestion, et exploitation par bail des biens et droits sociaux immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés gérants de ladite société :

- Monsieur Christophe Arnaud DELOT, Industriel, né à AUXERRE (89000), le 08 avril 1973, et Madame Estelle Jacqueline DIOT, conseillère technique, née à AUXERRE (89000), le 10 juin 1976, demeurant ensemble à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 7 allée du Petit Bois.

Pour insertion.

Me TOPIN

*AL893231243*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/08/2021, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme / Dénomination sociale : **SCI DE LA RESISTANCE**

Objet social : Acquisition d'immeubles (logements, espaces commerciaux), leur administration et exploitation par location.

Siège social : 11 Rue Romain Rolland, 89300 JOIGNY.

Capital : 150 Euros.

Gérant : M. BETTI Sebastien 11 Rue Romain Rolland, 89300 JOIGNY.

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre associés, leurs conjoints, leurs ascendants et descendants. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

*AL893231246*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 24/07/2021, il a été constitué une SARL

**Dénomination :**

**AUTOSTAR**

**Siège social :** 105 Rue Des Mignottes 89000 AUXERRE

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** ventes pieces et automobiles

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** M. LASCOLS CEDRIC 4 Rue Principale 89560 FOURONNES

Immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL893231253*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2021 il a été constitué une **SCI** dénommée:

**DU VAN**

**Siège social:** 16 rue du general leclerc 89200 AVALLON

**Capital:** 100 €

**Objet:** PROPRIETE ADMINISTRATION ET GESTION DE BIENS IMMOBILIER

**Gérant:** M. DUCET Cyrille 16 Rue DU GENERAL LECLERC 89200 AVALLON

**Cession des parts sociales :** SOUMISE A AGREMENT

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL893231256*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**


# bulletin d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**
**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

**TOTAL**

**AVEC VOTRE ABONNEMENT**

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

**AU SITE agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Environnement

# Gérer les déchets, l'enjeu d'une génération

La consommation à outrance, la culture de l'éphémère, de l'obsolescence programmée conduisent la société dans une impasse. L'équation à résoudre est la suivante : comment satisfaire les besoins croissants - et quasi sans limite - de la population à partir de matières premières qui, elles, ne sont pas infinies ? Une bataille qui ne se gagnera pas simplement en interdisant l'usage des sacs ou des pailles en plastique…



En France, la politique de gestion et de réduction des déchets, qui s'inscrit dans un cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources, concerne aussi bien les déchets des ménages que ceux des entreprises et des administrations.

À partir du déclin des 30 glorieuses, période de montée en puissance de la consommation, la gestion des déchets est devenue peu à peu une priorité à la fois pour les décideurs politiques, État et collectivités territoriales, et pour les citoyens.

Qu'en est-il de la production de déchets en France ? En 2017, elle était évaluée à 326 millions de tonnes (soit 4,9 tonnes/habitant), dont 224 millions rien que pour le secteur de la construction, 70 millions de tonnes pour les autres activités économiques et 32 millions pour les ménages. Près de 11 millions de tonnes sont considérées comme déchets dangereux. Les déchets agricoles, réutilisés sur les exploitations, ne sont pas comptabilisés ici.

## Un arsenal législatif

La politique de gestion et de réduction des déchets est structurée par le programme national de prévention des déchets (2014-2020), qui fait suite à un premier plan du même nom (2004-2012). Depuis 2015 et la loi de transition énergétique, cette politique s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire[1] et l'utilisation efficace des ressources.

L'ambition de cette loi est large : elle concerne aussi bien les déchets des ménages que ceux des entreprises et des administrations. Outre la réduction des déchets ménagers, le programme vise à une stabilisation des déchets des activités économiques et a une réduction de la production des déchets issus du BTP.

En février 2020, une nouvelle loi relative au gaspillage et à l'économie circulaire a été votée. Elle vise plusieurs objectifs. Tout d'abord, une meilleure information des consommateurs par les fabricants de biens sur les caractéristiques environnementales de leurs produits (matières recyclées, compostabilité, réemploi, recyclabilité…), la mise à disposition de pièces détachées pour les meubles et le matériel médical et une information sur les perspectives de durée minimale de mises à jour correctives des systèmes d'exploitation pour les smartphones et tablettes.

Concernant la lutte contre le gaspillage, la loi prévoit plusieurs obligations : céder gratuitement les invendus non transformables à des associations voire à des grossistes ; réutiliser ou recycler les invendus non alimentaires ; fournir un contenant réutilisable ou accepter celui du consommateur s'il est propre et adapté et enfin, communiquer sur la mise au rebut afin d'inciter les citoyens au recyclage.

Pour les plastiques, la production des objets à usage unique (gobelets, couverts, etc.) sera interdite. Le législateur a fixé comme but d'atteindre un taux de collecte de recyclage des bouteilles plastiques de 77 % en 2025 et 90 % en 2029.

Dans un autre registre, les bars et restaurants sont contraints d'informer sur la mise à disposition d'eau potable gratuite.

## Des premiers résultats

Ces efforts en matière de gestion des déchets entrepris depuis plusieurs années semblent porter leurs fruits. Si la tendance de la production de déchets était à la hausse jusqu'en 2010 (+ 10 % entre 2006 et 2010), un virage a été amorcé. Les déchets des ménages sont concernés par cette baisse, grâce notamment à l'amélioration du tri sélectif qui permet d'écarter cartons, papiers, etc.

Les déchets putrescibles ont également commencé à baisser grâce aux efforts de la promotion du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire (voir encadré). Par ailleurs, la méthanisation des déchets gagne du terrain. Au 31 décembre 2018, 635 installations en France produisaient de l'électricité à partir de biogaz et 76 du gaz naturel. Cette progression est due notamment au développement des unités de méthanisation dans le monde agricole.

Concernant les déchets économiques maintenant. 76 % des 294 millions de tonnes de cette catégorie proviennent des activités du BTP. Hors construction, la France est un bon élève. Elle produit moins de déchets que ses voisins européens, même la vertueuse Allemagne. Inversement, dans le secteur BTP, elle en produit deux fois plus ! Parallèlement, dans l'industrie, plusieurs secteurs d'activité ont mis en place des *« filières à responsabilité »*. Ainsi, les fabricants nationaux, les importateurs et les distributeurs doivent prendre en charge la collecte séparée pour le recyclage ou le traitement des déchets issus de leurs produits. C'est le cas par exemple des bouteilles de gaz, des cartouches d'impression bureautique et bientôt du BTP et des fabricants d'emballages commerciaux. Attention toutefois. On a constaté qu'en période de reprise économique, comme en 2017, la production de déchets avait tendance à repartir à la hausse. La partie est donc loin d'être gagnée…



Dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve l'équivalent de 20 kg/habitant/an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés.

## Recycler les déchets, c'est bien, les éviter c'est mieux

S'il est indispensable de recycler les déchets, il est urgent d'en réduire la production, autant pour des raisons écologiques qu'économiques. En premier lieu, la réduction de la quantité de déchets vise à préserver les ressources en matières premières qui ne sont pas illimitées. Chaque français en consomme 12,4 tonnes par an. Un chiffre qui interpelle. Réduire les déchets, c'est donc d'abord produire autrement. Ainsi la création de produits dits biosourcés pour les produits industriels non alimentaires est encouragée. Il s'agit de substituer les matières premières fossiles (pétrole…) par des matières premières renouvelables issues de la biomasse (par exemple des végétaux). De la sorte, on réduit notre dépendance aux énergies fossiles et on limite les impacts environnementaux de la fabrication de biens de consommation (détergence, cosmétique, bâtiment, emballage, etc.). Par ailleurs, la réduction de la production de déchets permet de limiter les rejets de gaz à effets de serre et donc l'empreinte sur la planète. Car la simple destruction de ses déchets (incinération ou enfouissement) est un vecteur de dégradation pour l'environnement. Au niveau économique cette fois, les déchets coûtent cher. La fin de vie d'un produit comprend la collecte, l'acheminement, le recyclage et l'élimination ou l'enfouissement des déchets. Le traitement des déchets est donc un poste de dépenses très important pour les collectivités et, in fine, pour les administrés. Et puis, devant l'importance du volume, les centres de tri et de traitement de déchets n'ont tout simplement plus la capacité d'absorber, d'où la nécessité d'implanter de nouveaux centres ou d'agrandir ceux qui existent, au grand dam parfois des riverains. Le programme national des préventions des déchets appelle donc tout le monde à la responsabilisation : particuliers, entreprises et collectivités. Il faut à la fois limiter le volume de déchets produits quantitativement mais aussi qualitativement en évinçant l'usage de produits dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

En résumé, dans cette stratégie de prévention, on distingue deux temps : la prévention amont : encourager les entreprises à produire moins de déchets en devenir et la prévention aval qui concerne les consommateurs qui sont appelés à être plus responsables dans leurs actes d'achat (acheter du vrac avec des emballages pérennes, etc.) ou d'avoir une gestion vertueuse de leurs déchets (compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation, etc.). À nous tous de jouer et de relever le défi !

**DB, Source : Ademe (agence de transition écologique)**

(1) Économie circulaire : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

Société

# Faire son *coming out* en milieu agricole

**La lutte contre l'homophobie et la transphobie concerne tous les milieux sociaux et tous les territoires. Les zones rurales et le milieu agricole n'échappent à la règle et présentent même quelques particularités. Il semble encore difficile d'y révéler son orientation sexuelle. Témoignages.**

La vidéo a été réalisée l'an dernier avec des élèves de l'enseignement agricole : *« T'as vu les deux gars là ? Tu vois pas que c'est des pédés ? »*, lance un jeune à la sortie des cours. *« C'est dégueulasse »*, répond une de ses camarades. Le groupe d'amis se dirige ensuite vers un couple d'hommes avant de l'insulter. Finalement l'un des jeunes explique à ses amis qu'il n'y a rien ici de *« contre nature »* et que *« nous sommes tous pareils »*. Le groupe part finalement la tête basse. Le but de ce court métrage : sensibiliser le jeune public et lutter contre l'homophobie. En France, parmi les jeunes de la communauté LGBTI[1] (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, etc.), une sur cinq déclare ne pas arriver à se projeter dans l'avenir, et neuf sur dix considèrent que leurs besoins ne sont pas abordés par les politiques éducatives (rapport MAG jeunes/Unesco). Alors cette année, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture a souhaité *« poursuivre cette sensibilisation en mettant à disposition des enseignants un guide d'accompagnement de la vidéo, précise-t-elle. Il s'agit de faire de l'éducation contre l'homophobie une éducation pour la diversité sexuelle et de l'éducation contre la transphobie une éducation pour la diversité de genre »*.

## Des stéréotypes qui ont la vie dure

Dans le même temps, des campagnes de sensibilisation similaires sont menées dans d'autres pays. Au Canada, le Groupe régional d'intervention sociale Mauricie/Centre-du-Québec s'est emparé de la question. Et estime que les stéréotypes ont encore la vie dure. *« Le but de notre campagne était de faire tomber les clichés. Le domaine agricole est un milieu qui est encore très hétéro normatif, avec des hommes qui reprennent l'entreprise familiale et qui vont fonder leur famille, avec une femme et des enfants »*, souligne François Vanier, directeur général de cet organisme, dans une vidéo de l'émission La semaine verte intitulée *« Combattre les préjugés en milieu agricole »*, réalisée par Radio-Canada. Le même constat semble être fait en France. *« Le milieu agricole est très genré, avec une répartition des tâches par genre, l'homme sur le tracteur, la femme qui s'occupe de l'administratif… »* estime Élisabeth Saint-Guily, formatrice au lycée agricole de Le Quesnoy, dans le Nord. *Il y a un côté "tradition" même si ça change. Et il y a énormément de sexisme »*.

## « On n'est pas seul ! »

Pour Thérèse Niciejewski, co-déléguée de SOS homophobie Nord-Pas de Calais, l'homosexualité *« est certainement plus compliquée à vivre en milieu rural, à cause du "qu'en-dira-t-on ? " C'est aussi plus compliqué ne serait-ce que pour trouver des alliés. En ville, on se rend invisible par rapport aux remarques désobligeantes. Même s'il ne faut pas oublier que dans les villes il y a aussi des agressions homophobes »*. Éleveur laitier originaire de Picardie, Pierre est parti s'installer en Mayenne, loin de la ferme familiale. En 2018, il a créé la page Facebook : *« Agriculteur et gay et alors ? »*. « Le but de cette page est de mettre en relation les personnes LGBT afin de mieux accepter notre homosexualité en milieu rural et agricole, confie-t-il. *Elle permet aussi de se soutenir, car on est mal vus et mal acceptés dans le milieu agricole et para-agricole ! »* Il poursuit : *« On est convaincu qu'en tant que gay, dans l'agriculture, on est seul. En fait on est tout un réseau ! Je me suis rendu compte qu'on était nombreux, des centaines, et aujourd'hui je dirais même des milliers ! »* François Purseigle, sociologue spécialiste du milieu agricole, souligne : *« les agriculteurs incarnent la société, et la manière avec laquelle cette question est reçue dans le monde agricole a évolué comme dans le reste de la société »*. *« La différence se vit aujourd'hui ! Que vous soyez en ville, ou en campagne, il y aura toujours des préjugés, il faut juste aller au bout de soi »*, encourage sur Radio-Canada Alain-Charles Courcy, un éleveur de moutons.

**Laura Béheulière**

(1) À voir et à écouter :
- Documentaire « L'Installation », d'Agnès Poirier
- Film « Coming Out », de Denis Parrot
- Épisode du samedi 1er mai de l'émission La semaine verte « Combattre les préjugés en milieu agricole », à écouter en ligne sur : ici.radio-canada.ca

## Témoignage

**Élisabeth Saint-Guily a travaillé pendant 11 ans auprès d'agriculteurs en difficulté au sein de l'association Arcade. Elle est désormais formatrice en comptabilité-gestion au lycée agricole des 3 Chênes à Le Quesnoy (Nord). Elle a fait son coming out en 2007 et nous livre son témoignage. :**

***« Je viens d'une famille bourgeoise et catholique de Rambouillet. J'ai fait mon coming out assez tard, lorsque j'ai rencontré Géraldine, aujourd'hui mon épouse. Je l'ai dit à mes parents un an après, en 2007. Pour eux ç'a été un choc d'apprendre que j'étais lesbienne. Quand je suis partie à Lille, c'était une façon de m'éloigner, même si j'en ai pris conscience plus tard. Cela peut prendre du temps de savoir que l'on est lesbienne ou gay, alors quand on est chez ses parents ou que l'on travaille avec eux, comme c'est souvent le cas dans le milieu agricole, ça peut être plus difficile. Dans le cas des transmissions d'exploitation dans le cadre familial, il y a aussi une certaine pression, car on s'attend à ce que les gens aient des enfants pour transmettre à leur tour, de génération en génération. En tout cas ça se passe très bien pour moi. Il m'arrive de parler de mon couple à des apprenants ; ils sont un peu surpris, parfois mal à l'aise quand ils apprennent que je suis lesbienne, mais il y a un respect du prof, une confiance que j'ai instaurée, et finalement ça passe. J'essaye d'en faire un non-sujet, de banaliser. Je suis visible et tout se passe bien. Le milieu agricole est très genré, avec une répartition des tâches par genre, l'homme sur le tracteur, la femme qui s'occupe de l'administratif. Il y a énormément de sexisme et sexisme et homophobie sont liés. J'y suis confrontée tous les jours avec mes apprenants ; lorsqu'un garçon parle, on l'écoute, lorsqu'une fille prend la parole on ne l'écoute plus. J'entends aussi plein d'injures, certains disent tout le temps "Pédés !" sans forcément faire le lien. Mais parmi les personnes homophobes, il y en a beaucoup qui sont homosexuelles ; elles l'ont découvert, et il y a un rejet de leur propre homosexualité. Car il y a peu de représentation positive de l'homosexualité. Certains retournent la violence contre eux, d'autres vont « casser du pédé ». Moi je lutte contre la violence, et pour le fait d'être soi-même. Dans le milieu agricole les personnes LGBT ont souvent peur de faire leur coming out, mais je pense qu'elles ont intérêt à le faire, car la plupart du temps ça se passe bien. Je suis heureuse de ne pas me cacher, c'est épanouissant de ne pas mentir. C'est ce que je souhaite aux plus jeunes ! »***

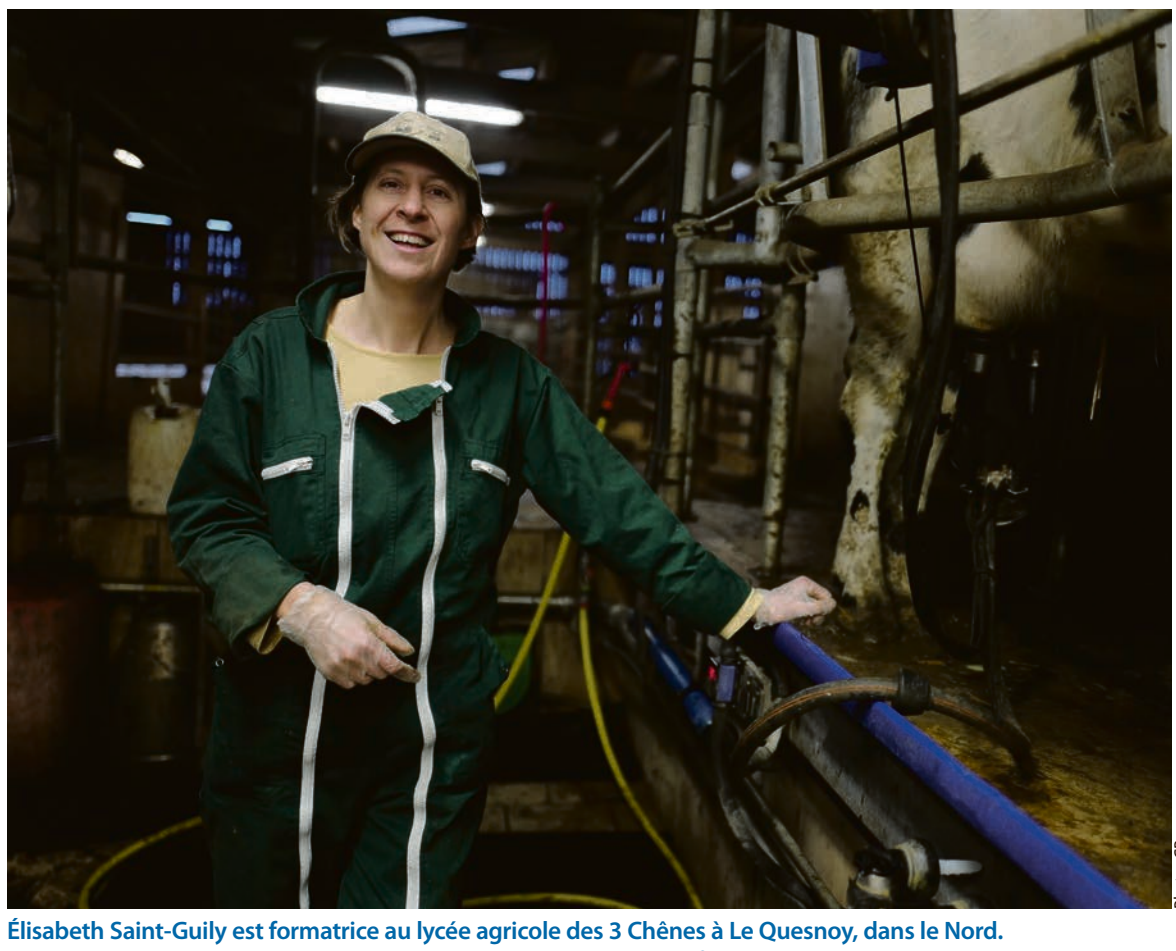


Photo : GB

Élisabeth Saint-Guily est formatrice au lycée agricole des 3 Chênes à Le Quesnoy, dans le Nord. Elle intervient auprès de jeunes et d'adultes en BPREA et CS transformation et commercialisation de produits fermiers.



Tourisme

# Accueillir des « Wwoofers »

Les fermes alpines sont très prisées par les wwoofers. En vogue, la pratique de ce mode de séjour participatif en milieu agricole est cependant très encadrée.



Photo : Isabelle Doucet

Amandine Mulin accueille des wwoofers depuis trois ans.

« *Chouette, je vais pouvoir ouvrir les portes de mon exploitation*, s'est dit Amandine Mulin lorsqu'elle a acheté sa maison et son terrain à Chimilin en Isère, entre Bourgoin-Jallieu et Chambéry, en 2018. *Après trois ans sans que ce soit possible, j'allais enfin pouvoir accueillir des wwoofers.* » La jeune femme s'est installée en maraîchage en 2015. Elle connaissait le wwoofing depuis une dizaine d'années en tant qu'utilisatrice et, très attachée aux valeurs et à l'état d'esprit du mouvement, souhaitait à son tour devenir hôte. La confiance, la tolérance et la générosité sont les trois piliers de ce mouvement anglo-saxon né dans les années soixante-dix autour de la promotion de l'agriculture biologique. Le wwoofing fait partie des nouvelles formes de tourisme basées sur le séjour participatif, qui ont le vent en poupe. Amandine Mulin accueille les wwoofers chez elle, dans la chambre d'amis, d'avril à octobre, et pas plus de deux semaines consécutives, se laissant aussi du temps pour sa famille, ses amis. Tout se passe par l'intermédiaire du site Wwoof France : les candidats s'inscrivent et envoient leur demande dans la ferme de leur choix. « *Je laisse le hasard se faire, si cela correspond à mon emploi du temps. C'est une expérience facile à mettre en place,* témoigne la maraîchère. *Beaucoup l'utilisent pour découvrir un métier, avoir un aperçu concret de nos filières.* » Pour elle, le système présente de nombreuses vertus, notamment celle de permettre à des porteurs de projet d'installation hors cadre familial, « *un peu démunis face aux institutions classiques* » de se familiariser avec le métier.

### « En vue d'une future installation »

Amandine Mulin rencontre deux types de profils. « *Beaucoup de personnes sont là en vue d'une future installation. Nous avons des échanges techniques. Elles posent des questions précises. D'autres prennent sur leur temps de vacances pour passer une semaine à la ferme. Ils arrivent dans un autre état d'esprit et font le choix de donner un coup de main. Ils ne connaissent pas grand-chose en agriculture, tout est une découverte. C'est un autre type d'échanges autour du fonctionnement de la ferme dans sa globalité.* » Le domaine viticole des 13 Lunes, à Chapareillan (Isère), au sud de Chambéry, accueille des wwoofers depuis quelques mois seulement. « *Pour rencontrer des gens et pour sortir de l'économie classique du salariat car pas mal de personnes cherchent à faire une reconversion professionnelle – ce qui a été notre cas* », lance Anne Liotard qui a repris cette exploitation de 5,5 hectares avec son époux Sylvain en 2017. Les vignes et la cave sont conduites en agriculture biologique et en biodynamie. La viticultrice affiche son militantisme : « *La nature, c'est aussi l'agriculture !* » Et le wwoofing « *permet d'essayer autre chose, de se reconnecter à la nature* ».

### « Tout est cadré »

Contre l'hébergement et le couvert, les wwoofers des 13 Lunes peuvent donner un coup de main dans les vignes. « *Nous transmettons notre savoir-faire. Comme nous ne sommes pas issus du milieu agricole à la base, cela crée une complicité.* » Pour Anne Liotard, ce type de démarche doit s'accompagner « *d'une plus-value au tourisme, d'une motivation, d'une découverte* ». Les wwoofers qui viennent au domaine présentent un réel intérêt pour la viticulture. « *Nous faisons ça pour l'ouverture, l'échange* », insiste Anne Liotard qui reconnaît que le système est très surveillé. Douanes, MSA, Demeter pour la biodynamie, agriculture biologique : les contrôles sont réguliers. « *Tout est cadré. Nous faisons avec, ce n'est pas grave.* » Elle ajoute : « *c'est une boîte qui tourne, nous n'avons pas besoin de main-d'œuvre gratuite.* » Le domaine des 13 Lunes affiche complet depuis le mois de mars. « *Nous refusons du monde tous les jours. Des gens qui voient leur projet tomber à l'eau à cause de la pandémie, d'autres qui craquent au travail. C'est une manière de sortir de l'isolement. Il y a un changement de paradigme par rapport au monde du travail et à la reconversion. Les gens sont à la recherche de contacts humains.* »

ISABELLE DOUCET

## Une pratique encadrée

**En 2020, la demande pour pratiquer le wwoofing a augmenté de 23 % en France. Environ 20 000 wwoofers sont inscrits à l'association Wwoof France, accueillis dans les 2 100 fermes du réseau. Le mouvement existe depuis une cinquantaine d'années dans le monde et s'est développé en France depuis 15 ans.** « *C'est un mouvement d'éducation populaire* », **insiste Pedro Zurbach, coordinateur général de l'association en France. L'objectif est que chacun puisse s'essayer à l'agriculture biologique. Les demandes de fermes pour rejoindre le réseau ont explosé.** « *Sur un millier de demandes, nous en avons accepté la moitié* ». **Le responsable insiste sur une stricte sélection des exploitations** « *car beaucoup essaient de profiter du système pour bénéficier de main-d'œuvre gratuite. Or, il ne s'agit pas de faire les sanitaires dans un camping ou d'être palefreniers dans un centre équestre* ». **Pour prévenir toute dérive l'association et la MSA sont parvenues à un accord en 2014, le wwoofing présentant un problème du point de vue du droit du travail. La dimension de formation a été mise en avant et la MSA a posé comme condition qu'il n'y ait pas plus de deux wwoofers par ferme et pas plus de 30 jours de présence par wwoofer. Hôtes et wwoofers sont membres de l'association. Une charte du wwoofing rappelle les engagements réciproques. Le cadre de l'association rassure les parties car il existe de nombreux groupes Facebook – qui n'ont plus le droit d'utiliser le mot wwoofing –** « *où c'est un peu la foire, si bien qu'au bout d'un moment, ils nous rejoignent* », **constate Pedro Zurbach.**